
FAITS SAILLANTS

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DU PROJET PILOTE SOLIDARITÉ JEUNESSE AVEC LES JEUNES DE LA RUE (ESPOIR)

1. LE CONTEXTE

Cette évaluation porte sur le projet pilote ESPOIR avec les jeunes de la rue, mis en place dans le cadre de Solidarité jeunesse entre mars 2001 et juin 2003. Plus de cent jeunes ont participé à ce projet, offert par deux organismes spécialisés intervenant auprès de ces jeunes, soit le **Bon Dieu dans la rue** à Montréal et **La Maison Dauphine** à Québec.

2. LA MÉTHODOLOGIE

L'étude visait à évaluer la mise en œuvre et certains effets du projet. Plusieurs modes de collectes de données ont été utilisés : un journal de bord complété par les intervenants des organismes, des questionnaires complétés par les participants (une collecte prétest et deux collectes post test), une exploitation de données dans les fichiers du Ministère et des entrevues.

Les intervenants de chacun des deux organismes ont été rencontrés à trois reprises, pour un total de seize personnes rencontrées. Des représentants des CLE Plateau-Mont-Royal et Quartiers-Historiques de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec et de la Direction régionale Ville de Montréal de la Sécurité du revenu ont également été rencontrés en entrevue (trois rencontres pour un total de onze personnes). Deux groupes de discussion, soit un à Montréal et un à Québec, ont été réalisés avec des jeunes en cours de participation ou après la phase intensive, pour un total de 25 jeunes.

3. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Il apparaît important de rejoindre les jeunes là où ils sont et d'intervenir au moment où ils sont prêts

- Le fait que le projet pilote soit offert par des organismes spécialisés auprès des jeunes de la rue et offrant déjà une gamme de services à ces jeunes s'est avéré un choix intéressant. Bien qu'ils y seraient vraisemblablement admissibles, plusieurs de ces jeunes ne font pas appel à l'assistance-emploi pour diverses raisons, tandis que d'autres, quoique prestataires, ne fréquentent pas les services offerts par Emploi-Québec. Une des seules façons de les rejoindre est donc d'intervenir dans les lieux où ils ont l'habitude d'aller et auxquels ils font confiance.
- Les critères de recrutement se sont précisés au cours des premiers groupes, afin de faire le meilleur arrimage possible entre les besoins des jeunes et l'intervention offerte. Il apparaît important dans ce genre de projet de se donner des critères et des processus de sélection afin de recruter les jeunes que l'on vise. Les motifs à la base de la participation sont importants à scruter.

Le profil des participants

- On retrouve sur le projet autant de filles que de garçons. Près d'un participant sur huit (13 %) est âgé de 17 ans au début du projet, la moitié est âgée de 18 à 20 ans (51 %), plus du tiers (36 %) de 21 à 24 ans. Au moment de débiter leur participation, 67 % n'avaient pas terminé leur secondaire. La majorité des participants (70 %) avaient déjà occupé un emploi rémunéré et parmi ces jeunes, les deux tiers ont occupé un emploi au cours de l'année précédant leur participation au projet.
- Les participants ont vécu pour la majorité une instabilité dans leur lieu d'hébergement au cours des mois qui ont précédé le projet. Plus de la moitié avaient dormi au moins une nuit dehors ou dans un endroit public. De l'avis des intervenants, une grande proportion des participants a connu des séjours en familles ou en centres d'accueil. Plusieurs ont des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues, des problèmes avec la justice, des problèmes de comportement ou encore de santé mentale.
- Par ailleurs, plusieurs jeunes, bien qu'ils vivent des problèmes importants, présentent des caractéristiques très positives qui peuvent être mises à profit. Parmi leurs forces par rapport à l'emploi, les intervenants mentionnent, selon les individus, la créativité, l'humour, la vivacité d'esprit, la persévérance, la patience, l'assiduité, l'expression verbale, le dynamisme, la débrouillardise, une belle présentation, le leadership, le sens des responsabilités, la curiosité et la sociabilité.

Une intervention qui s'est précisée tout au long du projet

- Tout au long du projet, des ajustements ont été apportés et ces changements ont été jugés comme autant de bonifications de l'intervention. On peut penser, par exemple, à l'ajout d'un thème avant le démarrage du groupe dans une région (ex. : l'environnement, l'art), aux activités modulées selon le profil du groupe, à la collaboration avec la Sécurité du revenu et avec Emploi-Québec, aux contributions des autres services de l'organisme, au développement de liens avec des entreprises ou organismes offrant des possibilités de stages.

- Les responsabilités entre intervenants ont été précisées, de même que le nombre d'intervenants souhaitable, les termes du contrat, écrit ou non, avec le jeune et l'importance du respect de ce contrat. Les jeunes se sont en effet bien inscrits dans un processus de responsabilisation assorti de réductions financières pour non observation des règles, jugeant que ces règles étaient appliquées avec équité et qu'ils pouvaient faire valoir leur point de vue (ex. : motifs valables pour absences). On a également précisé à quel rythme on veut démarrer des groupes.
- Le projet fonctionne sur la base de groupes fermés, qui permet la réalisation d'un projet commun. Cette approche mériterait d'être scrutée plus en profondeur pour en évaluer la portée et les impacts sur les jeunes. À première vue, elle comporte plusieurs aspects positifs sur le plan des acquis que les jeunes y font.
- On ne saurait trop insister sur l'importance de conserver l'approche très personnalisée offerte, jugée comme un incontournable et qui s'est avérée selon l'ensemble des acteurs un facteur de succès de ces projets.

L'importance des objectifs d'insertion professionnelle dans l'ensemble de l'intervention

- Un questionnaire a été soulevé par des intervenants du Ministère d'une des deux régions sur la place que doit occuper dans l'intervention l'objectif de l'insertion professionnelle, ceux-ci jugeant que cet objectif n'était pas suffisamment mis de l'avant. Rappelons que ce projet pilote se situait dans le cadre de Solidarité jeunesse, qui vise principalement le retour aux études et l'insertion en emploi, même si cela doit se passer préalablement ou en parallèle par la résolution de problèmes personnels. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des jeunes de la rue en raison des problématiques plus sévères qu'ils présentent et qui nécessitent une intervention sur tous les aspects de leur vie. Pour la suite des projets avec les jeunes de la rue, il y aurait lieu d'assurer une vision commune entre les organismes et le Ministère en ce qui a trait aux objectifs.

Les intervenants comme porteurs de succès

- Les jeunes du projet accordent beaucoup d'importance à l'approche chaleureuse, compréhensive et humaine qu'ils disent retrouver et à travers laquelle ils ne se sentent pas jugés. Ils apprécient que les intervenants aient de l'humour et qu'ils aient des vécus semblables aux leurs. Pour certains, il semble important d'avoir une relation plus soutenue avec un seul intervenant à qui ils vont se confier, tandis que d'autres disent qu'ils n'ont pas d'intervenant « à eux », que les intervenants sont tous « corrects » et qu'ils ne sentent pas le besoin d'en avoir un en particulier.

Une intervention très appréciée par les jeunes

- La grande majorité des participants interrogés (98 %) se sont dits très satisfaits (68 %) ou plutôt satisfaits (30 %) du projet en général. L'encadrement reçu durant la phase intensive du projet et les activités individuelles constituent des éléments recueillant une grande faveur. Une majorité de jeunes (92 %) se sont aussi déclarés très satisfaits (38 %) ou plutôt satisfaits (54 %) du climat et de l'ambiance qui régnait durant le projet. Parmi les éléments les plus appréciés mentionnés par les jeunes, on retrouve : la qualité des intervenants, leur support, le projet de groupe, de « découvrir mes côtés cachés », de retourner à l'école, de faire des stages.

La durée de l'intervention jugée suffisante pour certains mais trop courte pour d'autres

- La durée prévue de six mois apparaît comme pouvant permettre à certains jeunes de concrétiser ce changement de vie souhaité et de s'engager dans un projet qu'ils ont choisi, tandis que pour d'autres, elle est l'amorce d'un changement à venir, une disposition qui se crée accompagnée d'une meilleure connaissance de soi-même et non le changement lui-même, peu visible pour l'instant.

Des effets très encourageants qui se situent sur plusieurs plans

- Les intervenants mentionnent que les acquis des jeunes sur le plan personnel touchent notamment la stabilisation du logement, la résolution de problèmes liés à la santé, à la justice, à l'hygiène personnelle. Le projet a donné aussi l'occasion aux jeunes de reprendre graduellement certaines habitudes reliées au travail qu'ils avaient perdues, comme se lever le matin, être ponctuel, travailler en équipe. Le fait d'offrir la possibilité de pouvoir terminer leur secondaire général sur place dans les organismes est un point très positif et permet d'assurer un accompagnement intensif.
- Les résultats des questionnaires complétés par les jeunes révèlent que :
 - plus de neuf participants sur dix disent que leur participation au projet leur a permis d'améliorer leurs connaissances des secteurs d'études, du marché du travail et des employeurs. À la fin de la phase intensive du projet, la majorité des participants mentionnent qu'ils savent beaucoup plus (49 %) ou plus (35 %) ce qu'ils voulaient faire dans la vie du côté des études et de l'emploi, comparativement à l'année précédente. Plus de quatre participants sur cinq se sont dits davantage motivés à occuper un emploi.
 - une majorité de participants ont déclaré que leur vie en général s'était améliorée (86 %), ainsi que leurs chances de réaliser leurs ambitions (86 %). Quatre participants sur cinq (84 %) considèrent que leur capacité à gérer leurs affaires s'est améliorée, de même que leur

capacité à exprimer leurs idées (84 %) et il en est de même de leur sens des responsabilités (81 %).

- plusieurs jeunes ont participé à une mesure ou une activité d'Emploi-Québec à la suite de leur phase intensive (68 %). Le quart des participations se sont faites dans des mesures de courte durée (activité ou service d'aide à l'emploi), 20 % dans la mesure Insertion sociale, 20 % dans la mesure Projet de préparation à l'emploi, 15 % sur Subvention salariale et 11 % sur la Mesure de formation.
- dans les mois qui ont suivi la participation intensive, près d'un jeune sur trois (29 %) occupait ou avait occupé un emploi (durée de participation complétée ou non), dont plusieurs sur des programmes du gouvernement fédéral. Deux jeunes sur dix étaient ou avaient été aux études (20 %), dont plusieurs dans les locaux de l'organisme et au moins 6 % avaient entrepris des démarches pour régler des problèmes de santé ou autres. D'autres étaient en recherche d'emploi.

Un accompagnement après la phase intensive et un partenariat parfois difficiles à réaliser

- En ce qui a trait au suivi d'un an après la phase intensive de six mois, la fréquence et l'intensité du suivi varient selon les besoins et semblent plus soutenues pour un des deux organismes. Il ressort que les intervenants n'ont pas toute la disponibilité requise pour effectuer le suivi dont les jeunes auraient besoin. Certains ont encore besoin de rencontres individuelles et l'entrevue doit souvent avoir lieu au moment où le besoin se présente et non pas dans un contexte planifié. Il apparaît très important de prévoir, si nécessaire, un suivi psychosocial combiné avec un suivi professionnel. On déplore le manque de ressources ou d'accessibilité aux ressources pour de l'aide psychologique, notamment lorsque le jeune est en état de crise, mais aussi pour des suivis psychologiques.
- Les jeunes rencontrés disent souhaiter que les intervenants continuent de s'intéresser à eux et les soutiennent en cas de besoin. Connaissant bien l'organisme d'accueil, ils savent qu'ils peuvent y revenir s'ils le souhaitent et plusieurs mentionnent qu'ils comptent y revenir.
- Le fait que l'organisme offre déjà un ensemble de services aux jeunes de la rue est un avantage pour les jeunes du projet, qui peuvent en bénéficier (école, avocat, conseiller en orientation, cafétéria, ateliers d'art, de musique, etc.).
- Il est par ailleurs difficile de juger, avec un tel projet, de la continuité d'intervention. On sait que plusieurs jeunes ont participé, après leur passage à l'organisme, à une activité ou une mesure d'Emploi-Québec. Les relations entre les intervenants du CLE, à la fois SR et EQ, et ceux de l'organisme se sont poursuivies tout le long du projet (et dans un cas, ces liens étaient plus faibles au départ) et la collaboration semble faciliter la transition entre les différents programmes pour les jeunes et l'accès à ces programmes.
- Les intervenants ont aussi mentionné que le projet a permis à l'organisme de renforcer des partenariats existants. Si on ne peut, pour l'instant, en évaluer les effets à plus long terme sur les jeunes, il est intéressant de constater que de nouvelles collaborations ont vu le jour, notamment avec des entreprises privées, des entreprises d'insertion, des entreprises coopératives.

Source : Direction de l'évaluation
Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Date : 25 novembre 2003

PROJET PILOTE AVEC LES JEUNES DE LA RUE (PROJET ESPOIR)

Rapport d'évaluation

Direction de l'évaluation

Octobre 2003

Analyse et rédaction : Claire Rousseau
Hugues Tétreault

**Rédaction des
comptes rendus :** Louise East
Marie-Claude Leclerc
Claire Rousseau
Hugues Tétreault

**Production données
statistiques des fichiers
du MESSF:** Jocelyn Briand

**Traitement de texte
et mise en page :** Pascale Dumont

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1	LE PROJET PILOTE AVEC LES JEUNES DE LA RUE.....	1
CHAPITRE 2	LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION.....	3
CHAPITRE 3	QU'EST-CE QU'UN JEUNE DE LA RUE?...	5
CHAPITRE 4	L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU PROJET	7
CHAPITRE 5	LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS.....	9
5.1	L'organisation du projet.....	10
5.2	Le recrutement des jeunes.....	13
5.3	Les motifs invoqués par les jeunes pour participer	17
5.4	L'intervention avec le participant	18
5.5	L'accompagnement après la phase intensive	24
5.6	Le Comité local de suivi	26
5.7	Les liens avec les autres services de l'organisme	28
5.8	Les liens avec les organismes externes	28
CHAPITRE 6	LE PROFIL DES PARTICIPANTS	31
6.1	Caractéristiques issues des questionnaires complétés par les jeunes	31
6.2	Caractéristiques psychosociales	35
6.3	Le profil d'employabilité	36
6.4	Les abandons au projet.....	38
CHAPITRE 7	LES EFFETS DE LA PARTICIPATION	41
7.1	Commentaires des intervenants sur les acquis	41
7.2	La satisfaction des jeunes et leur perception sur les acquis réalisés.....	42

7.3	Les situations de vie à la fin de la phase intensive.....	47
7.4	La participation à des mesures actives	49
7.5	La présence à l'assistance-emploi à la suite de la participation	50
CHAPITRE 8	DISCUSSIONS AUTOUR DES CONSTATS.....	53
CHAPITRE 9	CONCLUSION	61
ANNEXE.....		63

CHAPITRE 1 LE PROJET PILOTE AVEC LES JEUNES DE LA RUE

Le projet avec les jeunes de la rue s'inscrit au nombre des projets retenus dans le cadre de Solidarité jeunesse¹ afin de répondre aux besoins spécifiques de certains groupes de notre société. Les autres projets touchaient des jeunes anglophones des communautés noires de Montréal, des jeunes des centres jeunesse et des jeunes mères monoparentales prestataires de l'assistance-emploi.

L'intervention est offerte par les organismes le « Bon Dieu dans la rue », à Montréal et « La Maison Dauphine », à Québec. Ces organismes sont des centres de jours qui accueillent depuis plusieurs années les jeunes de la rue pour leur offrir des repas gratuits et une foule d'autres services et activités pouvant les aider. Cinq groupes de dix jeunes étaient prévus à chaque endroit.

Ce projet pilote, dénommé par le Ministère le projet Espoir, s'adresse aux jeunes de la rue et vise à offrir aux jeunes desservis par l'organisme l'occasion de s'engager dans une période de réflexion et d'orientation menant à une démarche d'intégration socioprofessionnelle afin de prévenir, dans la mesure du possible, le recours ou la dépendance à long terme à l'assistance-emploi. Plus précisément, le projet vise à :

- ☞ aider les jeunes afin de leur éviter une entrée passive à l'assistance-emploi;
- ☞ amener rapidement les jeunes à se définir un plan d'action vers l'autonomie et à prendre les moyens pour le réaliser;
- ☞ offrir aux jeunes un service personnalisé par l'intermédiaire de l'organisme;
- ☞ orienter les jeunes vers le marché du travail, notamment en suivant une formation.

On mise sur la complémentarité des services offerts par le projet Espoir en comptant sur la concertation locale et le partenariat avec les organismes du milieu (source : Protocole d'entente du projet Espoir signé par la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et l'organisme).

Certains objectifs du projet apparaissent également aux documents provenant des deux organismes :

- ☞ rompre avec le modèle d'entrée passive à l'assistance-emploi en amenant les jeunes à considérer d'autres voies d'avenir, telles que les études et le travail;

¹ La « recherche action » Solidarité jeunesse a été réalisée entre novembre 2000 et novembre 2002 et a rejoint plus de 10 000 jeunes. La participation de ces jeunes se faisait généralement à l'intérieur d'un Carrefour jeunesse-emploi et durait de trois à six mois, avec une période de suivi pour une durée totale de douze mois.

- ☞ amener les jeunes à ne plus considérer l'assistance-emploi comme un but à atteindre;
- ☞ aider les jeunes démunis présentant des risques élevés d'itinérance à vivre des expériences de vie positive;
- ☞ éviter aux jeunes le passage à l'itinérance par une intervention d'insertion rapide;
- ☞ aider les jeunes à risques d'itinérance qui sortent des centres jeunesse;
- ☞ supporter les jeunes dans l'élaboration de leur plan de vie;
- ☞ amener le gouvernement et la société civile à repenser les manières d'intervenir auprès des jeunes.

Le projet comprend deux phases. La première, d'une durée de six mois, vise la stabilisation de la vie du jeune et l'élaboration d'un plan de vie. Au cours de cette phase, les jeunes participent en groupe à des ateliers, ils ont à développer un projet commun. Ils rencontrent individuellement un intervenant pour faire le suivi de leur cheminement. Ils peuvent également visiter des milieux de travail et des écoles et faire des stages. La seconde phase dure douze mois et vise la remise en action du jeune dans un contexte de travail et de formation. Dans cette phase, les jeunes seront en emploi, en formation ou, si nécessaire, référés à une ressource spécialisée, par exemple pour résoudre des problèmes de santé.

CHAPITRE 2 LES OBJECTIFS ET LA MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

La Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique a été mandatée pour réaliser l'évaluation du projet. Le devis d'évaluation comprend une analyse de la mise en œuvre et une évaluation de certains effets. Les principaux thèmes ayant fait l'objet d'une analyse quant à la mise en œuvre ont été le recrutement et le profil des jeunes, les activités proposées, l'organisation du projet et les liens avec les organismes extérieurs. En ce qui a trait aux effets, on y traite des acquis des jeunes et de la réponse aux besoins, tels que perçus par les intervenants et les jeunes. La situation du jeune en postparticipation (participation à une activité ou une mesure d'Emploi-Québec, sortie de l'assistance-emploi) est également documentée à l'aide des fichiers du Ministère.

Plusieurs modes de collectes de données ont été utilisés : un journal de bord, des questionnaires complétés par les participants (une collecte prétest et deux collectes post test), des entrevues avec les intervenants des organismes, des CLE et du régional ainsi que des groupes de discussion auprès des participants. Une exploitation des fichiers informatiques du Ministère complète le tout.

Les intervenants de chacun des organismes ont été rencontrés à trois reprises, soit trois rencontres à Québec avec les intervenants de la Maison Dauphine et trois à Montréal avec les intervenants du Bon Dieu dans la rue, pour un total de seize personnes rencontrées. Des représentants SR et E.-Q. des CLE Plateau-Mont-Royal et Quartiers-Historiques et de la Direction régionale Sécurité du revenu Ville de Montréal ont également été rencontrés en entrevue (trois rencontres pour un total de onze personnes).

Un groupe de discussion à Montréal et un autre à Québec ont été réalisés avec les jeunes en participation ou après la phase intensive, provenant de quatre groupes différents, pour un total de 25 jeunes.

Ce rapport comporte plusieurs éléments de nature qualitative. Rappelons qu'une évaluation qualitative ne mène pas à une généralisation des résultats, mais cherche à décrire le mieux possible la conception et l'exécution du projet mis en place, dans l'optique de l'atteinte de ses objectifs afin de contribuer à son amélioration. Compte tenu qu'il s'agissait d'un projet pilote, l'évaluation visait à tirer le plus d'enseignements possibles sur le service offert, en vue d'apporter des améliorations si nécessaire et de statuer sur les suites à donner.

Quant au volet quantitatif, malgré le fait qu'il porte sur l'ensemble des participants au projet, il faut se rappeler que le nombre de jeunes concernés par le

projet est relativement restreint, et qu'à cet égard, les résultats décrits ne reflètent pas la situation de tous les jeunes de la rue.

CHAPITRE 3 QU'EST-CE QU'UN JEUNE DE LA RUE?

La littérature donne plusieurs définitions d'un *jeune de la rue*, *errant*, *sans domicile fixe* ou encore *sans abri*. Généralement, ces appellations désignent des jeunes qui n'ont pas atteint la majorité, qui fréquentent les refuges, qui vivent dans la rue. L'appellation « jeunes de la rue » précise davantage l'endroit où ils se rassemblent que leurs caractéristiques (Cosgrove 1990). Selon cet auteur, un jeune de la rue se distingue par un comportement qui diffère de façon significative de la norme de la communauté et qui ne peut compter sur le soutien de sa famille.

On les définit donc davantage par l'endroit où ils se rassemblent que par leurs caractéristiques, et pour cause, ces jeunes forment un groupe très hétérogène. Ce sont souvent des jeunes qui ont fait des fugues, associées à un mauvais fonctionnement de la famille. Les expériences passées de placement en famille ou en centre d'accueil sont fréquentes.

De façon générale, on s'entend pour dire que les adolescents sans abri peuvent être classés en deux grandes catégories, les fumeurs et les évincés. Les premiers sont ceux qui quittent volontairement leur foyer, et ils ont généralement la possibilité d'y retourner, et les seconds ont été encouragés ou forcés de quitter, ils sont donc involontairement sans abris (Fournier, 1996). Si l'origine sociale définit les opportunités plus ou moins grandes de sortie de la rue, il est évident que plus la trajectoire de rue est longue, plus l'expérience de la survie est importante. Pour certains jeunes, la trajectoire de rue représente plusieurs années de leur vie et témoigne d'une marginalisation qui s'accroît au fur et à mesure de leur présence dans la rue et des expériences qu'ils y font (drogues injectables, prison, activités criminelles, ...) (Bellot, 2003).

Dans le cas qui nous occupe, il n'y avait pas eu de définition préalable de ce que pouvait englober le terme *jeune de la rue* lors de la mise en place du projet pilote. Ce qu'on avait remarqué, par ailleurs, était que le projet Solidarité jeunesse dans sa première phase de projet pilote (1999), par sa configuration même et la nature de ses services, rejoignait moins, ou encore avait des difficultés à maintenir en participation, les jeunes qui fréquentaient la rue ou les gangs organisés. Deux organismes qui accueillent ces jeunes ont donc été approchés pour offrir un Solidarité jeunesse adapté à des jeunes de la rue : Le **Bon Dieu Dans la rue**, appelé aussi Chez pops (Montréal), et **La Maison Dauphine** (Québec)

Les jeunes visés sont donc ceux qui fréquentent les centres de jour de ces organismes. Chacun d'eux existe depuis plus de dix ans et compte plusieurs services allant de l'école aux services d'aide psychologique, de santé, plateaux de travail, etc. Le recrutement a été réalisé par les intervenants de ces centres auprès

de jeunes qui les fréquentent, parfois depuis plusieurs années. On peut dire qu'il s'agit là d'une caractéristique commune aux jeunes participants et qui les définit comme clientèle visée par le projet.

Outre ce fait, on avait déterminé que les participants devaient avoir entre 17 et 24 ans et être admissibles ou déjà présents au programme d'assistance-emploi. Les jeunes de 17 ans peuvent être admis au projet. Il s'agit d'une exception aux règles habituelles de la sécurité du revenu, qui ne les admettent qu'à leur majorité, à moins qu'ils n'aient obtenu leur « indépendance ».

Les documents mentionnent de plus que les jeunes visés par le projet pilote doivent rencontrer des difficultés d'insertion rapide en emploi ou en formation. Dans l'analyse qui suit, on traitera notamment de leurs comportements au plan du logement, de la consommation, etc.

Les jeunes que nous avons rencontrés ne veulent absolument pas qu'on les associe à des « itinérants », et pour certains de ces jeunes, ils ne s'identifient pas non plus à des jeunes de la rue :

*On n'est pas des jeunes de la rue parce que pour participer au projet
il faut avoir une adresse...*

CHAPITRE 4 L'ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION DU PROJET

En février 2001, Montréal démarrait son premier groupe et Québec le mois suivant. On note que Le Bon Dieu dans la rue a tenu quatre groupes au lieu des cinq prévus. Cet organisme a décalé le démarrage de ses groupes au fur et à mesure du déroulement du projet. On jugeait beaucoup trop exigeant de tenir deux groupes en même temps en phase intensive, à la fois à cause de la disponibilité des ressources humaines, mais aussi de locaux. Cet organisme a donc décidé de terminer un groupe (première phase) avant d'en commencer un autre. L'intervalle entre les groupes se situe entre deux et quatre semaines. On a cependant augmenté le nombre de participants dans les groupes, pour tenter d'atteindre les 50 prévus.

La Maison Dauphine, pour sa part, a réalisé un groupe supplémentaire et elle a assez bien respecté l'échéancier de départ pour la tenue des groupes. Cet organisme juge toutefois très exigeant de réaliser le suivi après la phase intensive en même temps que de tenir les groupes (nous y reviendrons).

Le nombre de jeunes varie de six à treize par groupe pour un total de 105 participants, soit 44 participants à Montréal et 61 participants à Québec. Ce nombre inclut les jeunes ayant interrompu leur participation avant terme, objectifs atteints ou non.

	Le Bon Dieu dans la rue		La Maison Dauphine	
	<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>	<i>Prévu</i>	<i>Réel</i>
Groupe 1	Février 2001	Février 2001	Mars 2001	Mars 2001
Groupe 2	Octobre 2001	Novembre 2001	Octobre 2001	Novembre 2001
Groupe 3	Janvier 2002	Juin 2002	Janvier 2002	Février 2002
Groupe 4	Mai 2002	Février 2003	Mai 2002	Juin 2002
Groupe 5	Août 2002		Août 2002	Septembre 2002
Groupe 6	-		Non prévu	Janvier 2003
Total participants	50	44	50	61

CHAPITRE 5 LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS

Cette section décrit les projets à partir de l'information recueillie auprès des interlocuteurs et des rapports produits par les organismes. On y fait état du déroulement des projets, des changements apportés et, s'il y a lieu, des différences entre chacun d'eux.

Présentation des organismes :

Le Bon Dieu dans la rue (Montréal)

- **La Roulotte** fonctionne depuis 1988. Elle est ouverte cinq nuits par semaine, de 21 h à 3 h 30; elle sert des hot-dogs, distribue des vêtements, produits hygiéniques, sacs de provision et sert de première ligne en matière de santé aux jeunes qui s'y présentent, lesquels sont souvent intoxiqués et ont des problèmes de santé.
- **L'abri d'urgence**, appelé par les jeunes le Bunker, est un abri temporaire d'urgence pour 20 garçons et filles de 12 à 19 ans en offrant nourriture, lit, vêtements et douche. Les jeunes ont accès à des intervenants prêts à les orienter vers des ressources existantes.
- **Le Centre de jour** Dans la rue, ouvert depuis 1998, appelé aussi Chez pops, offre des activités durant la journée aux jeunes des rues de Montréal : activités artistiques, école, plateaux de travail (mesures d'Emploi-Québec), aide psychologique, etc. Cet organisme offre Solidarité jeunesse depuis février 2001.

Les oeuvres de la Maison Dauphine (Québec)

- **Le Centre de jour** s'adresse aux jeunes de la rue de 12 à 20 ans, il est accessible de 15 h à 21 h cinq jours par semaine. Les jeunes peuvent y manger gratuitement, y écouter ou y faire de la musique, jouer au billard, etc. L'équipe d'intervention est composée de professionnels de plusieurs disciplines (travail social, santé, orientation, droit) qui, une fois le contact établi, offrent une aide personnalisée dans leurs démarches : logement, budget, soins, etc. En parallèle, les intervenants, en partenariat avec divers organismes, aident les jeunes qui font face, notamment, à des difficultés relationnelles, toxicomanie, prostitution ou santé mentale.
- Les jeunes peuvent bénéficier d'un **travail temporaire** au centre de jour à l'intérieur de la Maison Dauphine (mesure d'Emploi-Québec).
- Le Centre de jour comprend également **l'École de la rue**, qui fait partie de la Commission scolaire de la Capitale et permet à des jeunes qui fréquentent la Maison Dauphine de compléter leurs études secondaires; l'enseignement individualisé est accompagné d'une animation de groupe qui soutient la motivation et la persévérance.

5.1 L'ORGANISATION DU PROJET

Le démarrage

Les deux organismes ont été approchés par le Ministère pour connaître leur intérêt à proposer un projet. Ce qu'on leur a demandé alors comme configuration de projet se rapprochait du projet Solidarité jeunesse régulier (Sj), à savoir une phase intensive d'intervention offerte au sein de l'organisme et une phase de suivi et d'accompagnement. La phase intensive est de six mois plutôt que trois comme dans Sj et la phase de suivi est de douze mois, alors qu'elle se situe en général à neuf mois dans Sj. Dès le départ, on concevait donc que ces jeunes auraient besoin de plus de temps pour développer et réaliser un plan d'action.

On note d'autres différences avec le projet Solidarité jeunesse régulier : le montant octroyé à l'organisme par participant est plus élevé, les jeunes ont droit au remboursement des médicaments, ils n'ont pas, par contre, d'allocations pour les frais de garde et de transport. Pour un des deux organismes, la contribution parentale n'est pas considérée, en vertu d'une entente qui existait déjà entre le CLE et l'organisme, compte tenu des problématiques familiales particulières des jeunes qui fréquentent l'organisme. Les jeunes doivent cependant être déclarés admissibles à l'assistance-emploi, tout comme dans Solidarité jeunesse, mais ils peuvent aussi être déjà présents à l'assistance-emploi lorsqu'ils décident de participer au projet Espoir. Enfin, le groupe d'âge visé est plus large, soit 17-24 ans, alors que Solidarité jeunesse vise les 18-20 ans, exceptionnellement les 21-24 ans.

Le projet Espoir fonctionne sur la base de groupes fermés et un groupe démarre lorsque tous les participants sont recrutés. Les abandons qui ont lieu au cours du premier mois peuvent être remplacés par de nouveaux participants, ce qui permet de maintenir le nombre de participants souhaité.

Les CLE participant au projet sont ceux qui se situent sur le territoire de l'organisme. Il s'agit du CLE des Quartiers historiques pour Québec et du CLE Plateau-Mont-Royal pour Montréal.

Dans une région, on déplore de ne pas avoir été consulté dans le choix de l'organisme. Celui choisi entretenait peu de contacts avec les réseaux de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec et semblait peu familier avec les termes d'une entente de services. Emploi-Québec mentionne qu'il n'avait pas l'habitude de signer une entente avec un organisme sans qu'on y fixe à l'avance des objectifs très clairs d'insertion en emploi ou d'intégration au marché du travail.

Dans l'autre région, quoique l'organisme a également été choisi par le Ministère, cet organisme était connu par le CLE, qui y réfère des jeunes sur des mesures

actives. De plus, la sécurité du revenu avait déjà une entente avec l'organisme permettant d'exempter certains jeunes de la contribution parentale depuis 1999, et les relations étaient jugées très bonnes.

Il a fallu plusieurs mois au central pour mettre au point avec les organismes le protocole d'entente, si bien que lorsque les projets ont été acceptés, il restait peu de temps, selon les organismes, pour monter les projets, structurer les activités. Cela s'est avéré une lourde tâche, qui s'est poursuivie une fois les projets démarrés.

Les ressources impliquées

Du côté de la Sécurité du revenu, les deux projets ont été assumés avec les ressources en place dans les CLE, ce qui a été une source d'irritation dans certains cas, considérant la charge de travail supplémentaire occasionnée par les projets. Pour la Sécurité du revenu, la mise en place du projet a en effet exigé dans les deux régions, de développer des pratiques qui sortaient de l'ordinaire. Les agents d'aide financière se sont ajustés aux façons de faire des organismes participants et ils ont dû « former » les intervenants de ces organismes qui ne connaissaient pas bien les procédures reliées à l'admissibilité à la sécurité du revenu. On parle de contacts téléphoniques quasi journaliers au début. Dans les deux régions, les agents d'aide financière se sont rendus à l'organisme à plusieurs reprises. Certains formulaires habituellement complétés au CLE le sont à l'organisme pour être acheminés ensuite au CLE, procédure jugée plus simple et plus efficace. Les jeunes sont ensuite rencontrés au CLE pour l'admissibilité ou la mise à jour du dossier.

Du côté d'Emploi-Québec, l'implication est devenue effective lorsque certains jeunes sont devenus prêts à participer à des mesures actives. Dans une région, le CLE participant au projet Espoir n'avait pas d'entente de services avec l'organisme; il n'y avait donc pas d'antécédents en termes de collaboration. Un important travail de sensibilisation et d'information de la part d'un agent d'E.-Q. auprès des organismes des deux régions a fortement contribué à faire mieux connaître Emploi-Québec et ce qu'il était à même d'apporter aux jeunes.

De façon générale, on constate qu'après une phase d'apprivoisement mutuel, le projet Espoir a permis de surmonter la méconnaissance des rôles de chacun et réduire les préjugés, contribuant ainsi à développer ou renforcer des liens entre la Sécurité du revenu, Emploi-Québec et l'organisme offrant le projet.

Dès le premier groupe, les intervenants des organismes ont constaté un manque de ressources humaines pour être à même d'offrir un service adéquat. Au départ, un intervenant temps plein était prévu par groupe de dix participants, auquel s'ajoutait une personne pour le volet employabilité pour certains blocs

d'intervention dans la semaine. Or, compte tenu du profil des jeunes, de certains comportements ou états de crise qui peuvent requérir une présence individuelle, et du fait que la phase de suivi chevauchait la phase intensive, les deux organismes ont demandé et se sont vu accorder une ressource supplémentaire pour la poursuite du projet.

Les projets ont connu des changements dans les responsabilités des principaux intervenants, mais globalement, dans chacun des organismes, on se retrouve avec deux intervenants temps plein auprès des jeunes en phase intensive, un conseiller en emploi qui partage son temps entre le projet et l'organisme et une autre personne de l'organisme qui assure la coordination, et peut aussi participer, au besoin, à l'intervention et au support aux intervenants. Dans un des organismes, le coordonnateur assure aussi le suivi après la phase intensive; dans l'autre cas, le conseiller en emploi en est responsable. On songe à ce dernier endroit, à répartir cette responsabilité entre tous les intervenants. On mentionne aussi qu'un intervenant supplémentaire serait bénéfique pour partager la charge de travail, importante pour chacun des intervenants.

Dans un des organismes, le taux de roulement du personnel affecté au projet a été assez important. Selon l'organisme, cette situation s'explique, notamment, par les facteurs suivants : il s'agit d'une clientèle avec laquelle il est exigeant de travailler, certaines intervenantes ont d'ailleurs quitté le projet parce qu'elles étaient épuisées; au début, il n'y avait pas suffisamment d'intervenants. Enfin, au début, il n'y avait pas de thème bien défini et les jeunes avaient davantage tendance à abandonner, ce qui entraînait une dynamique de groupe très difficile pour les intervenantes et a également contribué au départ de celles-ci, selon les propos de représentants de l'organisme. Cette situation s'est améliorée au fur et à mesure du déroulement du projet avec la définition avant le démarrage, d'un thème (ex. : l'environnement, l'art). Pour diminuer le taux de roulement du personnel, l'organisme prévoit améliorer davantage les conditions de travail de l'ensemble de son personnel : durée de la semaine de travail, congés, etc.

Dans l'autre région, les ressources ont été beaucoup plus stables, quoique cet organisme mentionne avoir perdu deux intervenants qui ont quitté pour un Carrefour jeunesse-emploi (CJE), qui peut offrir des salaires plus élevés. La pluridisciplinarité des intervenants leur permet de poursuivre le projet lorsqu'un employé quitte l'organisme puisqu'ils sont tous en mesure d'animer les différentes activités. De plus, ce mode de fonctionnement permet aux jeunes de ne pas entretenir de dépendance face à un intervenant en particulier. Pour les représentants de cet organisme, un des facteurs de succès du projet tient au savoir faire des ressources impliquées. Il est primordial de recruter des personnes qui connaissent les jeunes de la rue, le mieux étant de recruter parmi les personnes déjà à l'emploi de l'organisme depuis un certain temps.

5.2 LE RECRUTEMENT DES JEUNES

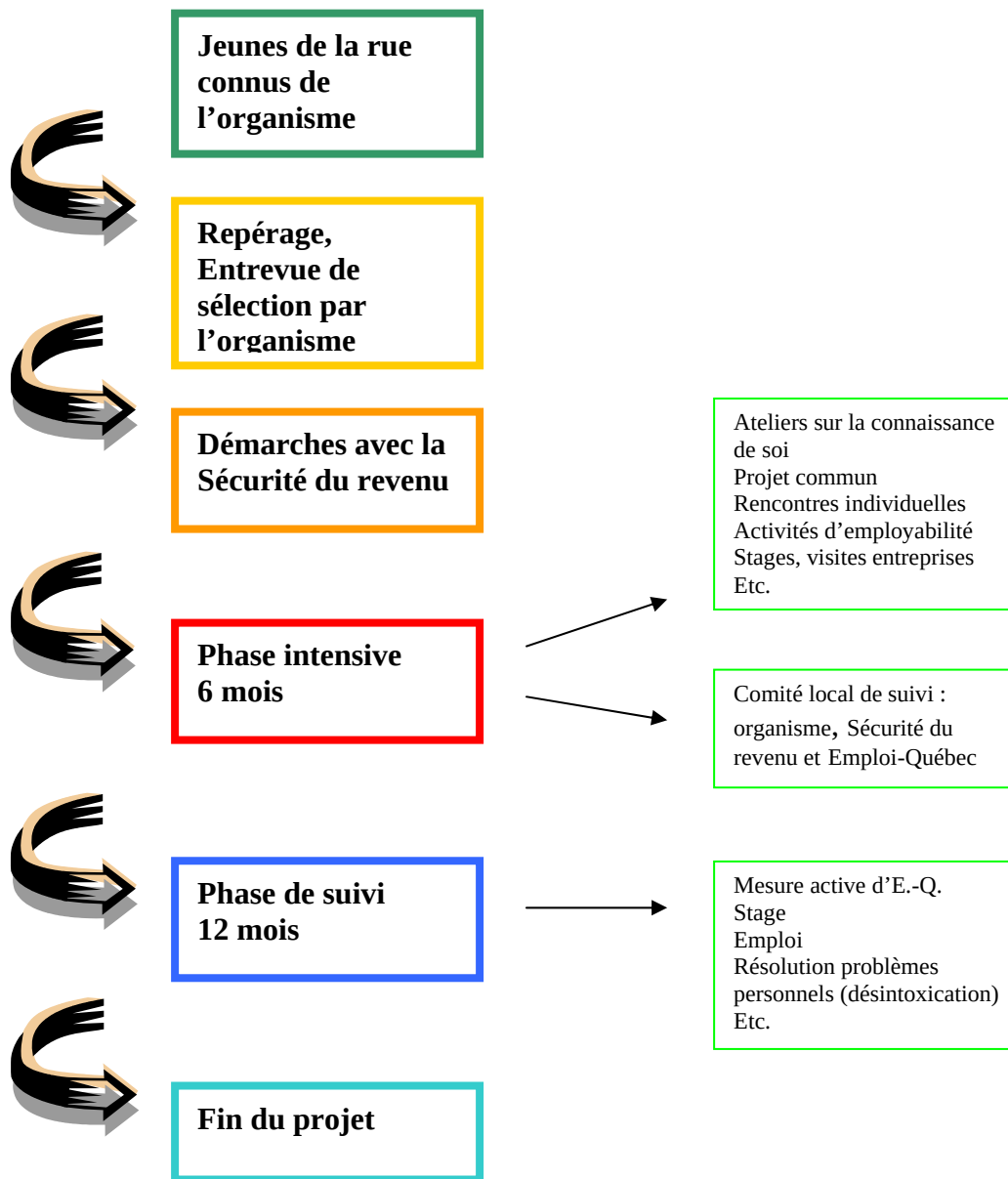
Le processus de recrutement est très différent de Solidarité jeunesse régulier, où le CLE offre le projet aux jeunes et sollicite leur participation lorsque ceux-ci se présentent au CLE pour obtenir une aide financière de dernier recours.

Avec le projet Espoir, c'est l'organisme qui fait son propre recrutement, à partir des jeunes qui fréquentent ses locaux. Un diagramme de cheminement apparaît à la page suivante. Les jeunes à qui on a offert le projet pouvaient être déjà présents à l'assistance-emploi et s'ils ne l'étaient pas, ils devaient être déclarés admissibles. Six jeunes participants sur dix étaient déjà prestataires de l'assistance-emploi ou avaient reçu des prestations au cours de l'année précédant le projet.

Au Bon Dieu dans la rue, le recrutement des participants se fait à l'intérieur de l'organisme, ce qui comprend divers établissements (Centre de jour Chez Pops, centre d'hébergement d'urgence, la roulotte). L'organisme accueille en moyenne 160 jeunes par jour, ce qui facilite le recrutement. Les intervenants « planchers » ciblent des jeunes et les abordent. Une liste est affichée en permanence avec les critères de base concernant la participation au projet Espoir. Une rencontre d'information est organisée avec les jeunes intéressés et par la suite, les jeunes qui veulent poursuivre fournissent aux intervenantes une « lettre de motivation » dans laquelle ils précisent pourquoi ils souhaitent participer. La sélection se fait au cours de la réunion qui a lieu tous les matins avec « l'équipe du plancher » : les intervenants proposent les jeunes qui, selon eux, pourraient participer au projet et la décision se prend en équipe. Les jeunes qui consomment des drogues par injection sont systématiquement exclus. Les jeunes sélectionnés sont rencontrés en entrevue individuelle.

Au début, l'organisme ne semblait pas avoir de critères définis pour la sélection des participants, mais procédait plutôt par appel à tous. Il ne semblait pas y avoir d'objectifs précis à atteindre. Avec cette façon de procéder, on s'est retrouvé en présence de jeunes ayant des problèmes importants (ex. : toxicomanie), dont les comportements perturbaient souvent la dynamique de groupe ou qui abandonnaient. Le CLE a demandé à l'organisme de préciser les critères de sélection. Les intervenants tiennent maintenant davantage compte de la situation du jeune et essaient d'identifier les jeunes pour lesquels le projet est le plus pertinent. Ils constatent que les jeunes choisis doivent être intéressés à changer leur situation, ils ne doivent pas avoir de problèmes d'organisation trop importants ou encore présenter des problèmes de santé mentale

**CHEMINEMENT DU PARTICIPANT
PROJET ESPOIR AVEC LES JEUNES DE LA RUE**



Les personnes rencontrées mentionnent qu'elles essaient de faire de leur mieux pour cibler les jeunes pour qui le projet sera le plus profitable, en ne pensant toutefois pas nécessairement que c'est cela qui va lui permettre de se trouver un emploi par la suite, mais en ayant des objectifs beaucoup plus élémentaires au départ.

Malgré toutes les démarches effectuées pour bien cibler les jeunes, il arrive à l'occasion qu'un problème grave de santé mentale ou de drogue ne soit pas détecté par les intervenants et que celui-ci se déclare une fois que le jeune a été accepté dans le groupe. À titre d'exemple, il arrive qu'une fois que le lien de confiance a été créé entre le jeune et l'intervenante, que celui-ci lui révèle qu'il consomme de la drogue, alors qu'il ne lui en avait pas parlé lorsqu'elle lui avait demandé lors de l'entrevue réalisée au début du projet, car c'est une question qui est toujours posée au cours de cette entrevue. La plupart des jeunes vont mentionner qu'ils consomment de la « marijuana » alors qu'en réalité, certains d'entre eux consomment également d'autres types de drogues.

Les jeunes sont informés que pour participer au projet ils ne doivent pas consommer. Ainsi, le jeune qui consomme doit lui-même se questionner à savoir s'il est prêt à arrêter de consommer pour pouvoir participer au projet. S'il est prêt à le faire, les intervenantes sont là pour l'aider et l'accompagner dans cette démarche. Il semble d'ailleurs que la plupart des jeunes souhaitent arrêter de consommer.

Pour les deux derniers groupes, un thème avait été décidé à l'avance et le projet était donc présenté aux jeunes à partir de ce thème. Ce dernier sert en quelque sorte de prétexte pour « accrocher le jeune » et amener celui-ci à participer au projet. Le thème de l'art, par exemple, dans le cadre du quatrième groupe, a permis de recruter les jeunes qui étaient intéressés par ce thème. Dans le groupe précédent, il s'agissait du thème « jardinage » de sorte que les jeunes de ce groupe étaient des jeunes qui démontraient un certain intérêt pour ce thème. Cette approche s'avère très efficace, selon les personnes de l'organisme rencontrées.

Pour cette région, on constate donc que les processus de sélection se sont raffinés avec le temps, ajoutant et précisant certains critères de sélection, ciblant les jeunes en fonction d'un certain profil, élargissant les membres du comité de sélection et définissant au préalable un thème de projet qui se veut accrocheur (des affiches sont installées à différents endroits que fréquentent les jeunes de la rue afin de publiciser le projet). Toutefois, le nombre total de jeunes visé n'a pu être atteint, à la fois à cause du resserrement de critères de sélection et de l'étalement du démarrage de chacun des groupes.

Du côté de la Maison Dauphine, une bonne partie des jeunes ne sont pas à l'assistance-emploi lorsqu'on les recrute. Ils ont des sources de revenu diverses,

mais généralement très précaires. Pour la plupart, ils ne sont pas connus des intervenants des CLE, mais ont l'habitude d'aller à la Maison Dauphine. À cet égard, l'adresse qui est donnée pour l'envoi du chèque d'aide sociale le premier mois de participation au projet est souvent celle de la Maison Dauphine, le temps que les jeunes se trouvent un logement à eux. Avoir une adresse est d'ailleurs une condition pour participer au projet. La décision d'envoyer le chèque à l'organisme le premier mois a été prise compte tenu que les jeunes, souvent désorganisés, avaient tendance à égarer les documents, ce qui retardait les procédures d'admission. Cette façon de faire a allégé un peu la tâche des intervenants de l'organisme.

Pour le recrutement, ce sont les intervenants réguliers de l'organisme qui sélectionnent les jeunes à qui ils vont offrir le projet. Une entrevue est passée à chacun des jeunes intéressés et les candidatures sont étudiées par un comité de sélection, formé des personnes qui travaillent au projet Espoir. Ils choisissent ceux qui sont motivés, qui ont réalisé un cheminement minimum et sont intéressés à recevoir de l'aide.

Souvent, au début de leur arrivée dans la rue, les jeunes ne sont pas disposés à quitter la rue. Au contraire, ils veulent y vivre. Mais tôt ou tard, le jeune est tanné de vivre dans la rue et de ne rien faire. Ils ont le goût de faire autre chose, de s'en sortir. C'est lorsqu'ils en sont à cette étape de leur cheminement qu'on leur offre la possibilité de participer au projet.

En ce qui a trait à la consommation de drogue, certains jeunes qui s'injectent des drogues intraveineuses ont été acceptés pour participer au projet, comme plusieurs qui consomment du PCP, puisqu'ils désiraient changer leur mode de vie. Selon les intervenants, le projet peut leur permettre de passer à autre chose. Cependant, les jeunes ayant un problème important de consommation de drogue ou d'alcool seront orientés vers des ressources spécialisées. On leur offre de les accompagner dans ces démarches, mais la décision revient au jeune.

Pour des représentants du CLE de cette région, il est important que l'organisme choisisse ceux qui sont prêts à s'embarquer dans une démarche de groupe, sinon, ils ne vont pas persévérer. Même si cela a pour effet de limiter le bassin potentiel de jeunes pouvant participer, il est essentiel de conserver ce critère. Selon eux, même si ce critère peut amener à choisir les plus prêts du marché du travail, ces jeunes en sont encore loin et ont besoin d'une telle intervention. À cet effet, l'organisme, qui a réalisé six groupes sur une période d'un peu plus de deux ans, juge que c'est trop. Pour démarrer autant de groupes, les intervenants ont dû diminuer leurs critères de sélection et donc plusieurs participants avec de lourdes problématiques ont intégré les groupes, ce qui signifie que les intervenants ont rapidement été débordés par la charge de travail.

Pour les deux régions, les projets rejoignent des jeunes qui, en majorité, ne sont pas rejoints par les services existants du Ministère, selon les représentants de la Sécurité du revenu rencontrés. Ce qui leur fait dire qu'il est préférable, dans le cadre d'une intervention avec des jeunes de la rue, d'agir en partenariat avec une ressource spécialisée. Car on mentionne que même s'ils étaient convoqués par Emploi-Québec de façon obligatoire, ces jeunes auraient tendance à ne pas se présenter, ce qui donnerait lieu à une pénalité financière avec des risques de tout abandonner et de retomber avec les mêmes problématiques.

*Ils (les organismes) possèdent une expertise avec les jeunes de la rue.
Ils savent comment les accrocher sans mettre trop de structure, alors
qu'un autre organisme pourrait avoir de la difficulté à rejoindre ces
jeunes.*

Les effets négatifs qui auraient pu se produire par le roulement de personnel important dans un des deux organismes semblent avoir été minimisés par le fait qu'il s'agit de groupes fermés. Les intervenantes, si elles ont changé presque à chaque groupe, étaient stables du début à la fin d'un groupe, ce qui avait moins de risques d'affecter les jeunes de ce groupe durant la phase intensive. Pour ce qui est du suivi après la phase intensive, il a été réalisé par la personne responsable de l'employabilité, qui est demeurée sur le projet depuis le début.

5.3 LES MOTIFS INVOQUÉS PAR LES JEUNES POUR PARTICIPER

Les informations qui suivent proviennent à la fois des entrevues réalisées avec les jeunes et des réponses aux questionnaires qu'ils ont complétés.

À Québec, tous les jeunes rencontrés mentionnent qu'ils connaissaient l'organisme avant de participer au projet. Plusieurs avaient entendu parler du projet par des participants des groupes précédents. Les raisons motivant la participation des jeunes au projet sont diverses : besoin d'aide pour se trouver un emploi, sortir de son « down », besoin d'argent, mieux se connaître, retrouver la confiance en soi, savoir quoi faire dans la vie, cesser de quêter pour manger, retrouver la motivation pour aller à l'école, etc.

*J'avais besoin d'un coup de pouce pour mieux m'intégrer à la société.
Je voulais apprendre sur moi et faire quelque chose de ma peau.
Pour me motiver à me lever pour quand je vais travailler.
Je veux essayer de faire de l'argent légalement.
Je veux vivre une vie normale et travailler et avoir une relation
normale.
Je veux prendre ma vie en main, changer de mode de vie.*

À Montréal, plusieurs jeunes mentionnent avoir choisi de participer au projet parce qu'ils étaient attirés par le thème du projet : l'environnement d'une part et l'art d'autre part.

5.4 L'INTERVENTION AVEC LE PARTICIPANT

L'organisation

Les activités totalisent vingt heures par semaine, réparties du lundi au jeudi. L'horaire est de 12 h à 17 h, dans un cas, et de 10 h à 16 h 30 (10 h à 12 h 30 le jeudi) dans l'autre. Généralement, une entente écrite et signée entre le jeune et l'organisme précise les engagements mutuels. On juge généralement la durée de six mois comme adéquate, quoique certains jeunes n'ont pas besoin de tout ce temps et d'autres auraient besoin de plus de temps. Plusieurs jeunes commencent à vouloir entreprendre des démarches par eux-mêmes au sixième mois. À Montréal, au sixième mois, on demande aux jeunes d'effectuer des démarches par eux-mêmes et on leur dit qu'ils peuvent *contacter les intervenantes s'ils ont besoin d'aide*.

Une fois sélectionné par l'organisme, chaque jeune est rencontré par un agent du Centre local d'emploi pour établir le montant à recevoir et procéder à l'inscription à l'aide, s'il n'était pas prestataire, ou l'ajustement du dossier s'il recevait déjà des prestations².

Le montant de base (en moyenne autour de 500 \$) est mensuel, tandis que l'allocation de participation (130 \$ par mois) est versée à chaque semaine dans un cas et aux deux semaines dans l'autre. Ce montant peut être réduit si le jeune s'absente ou s'il ne fait rien. Dans une région, les jeunes ont droit à trois absences justifiées (ex. : rendez-vous chez le médecin) avant d'être pénalisés financièrement d'un montant pouvant varier entre 7 et 8 dollars par absence. L'assiduité est un problème majeur pour plusieurs participants. Le fait qu'ils connaissaient les intervenants avant de participer au projet est, selon les intervenants, un élément qui assure une certaine assiduité. Dans un cas, on a d'ailleurs repoussé le début des activités de 10 h à 12 h, pour favoriser la présence des jeunes qui n'arrivaient pas à l'heure.

L'allocation hebdomadaire de 30 \$ permet aux intervenants d'assurer une certaine participation aux activités puisque les jeunes ont besoin de ce montant d'argent

² Dans une des deux régions, le projet déjà en cours sur la contribution parentale a fait en sorte que cet aspect ne pouvait pas exclure un jeune du projet. Dans l'autre région, la contribution parentale a joué exactement comme dans le projet régulier Solidarité jeunesse, c'est-à-dire que certains jeunes pouvaient être soumis à cette contribution et voir leur prestations réduites ou être exclus de l'assistance-emploi, selon le niveau de revenu déclaré de leurs parents.

pour payer des dettes ou se nourrir. Pour un des projets, les jeunes ont droit au remboursement des frais de médicaments (ex. : méthadone).

Il apparaît important pour les intervenants que les activités du projet se déroulent dans les locaux de l'organisme, par le biais d'intervenants qu'ils connaissent déjà. Selon eux, plusieurs participants présentent en effet des réticences face aux adultes et la continuité qui existe entre les intervenants du « local » de l'organisme et le projet Espoir est facilitante.

Des intervenants mentionnent qu'ils doivent souvent brandir la menace de l'expulsion du groupe pour assurer une participation adéquate de certains participants au projet. Quelques jeunes ont dû être expulsés parce qu'ils avaient des comportements inadéquats ou se retrouvaient en liberté illégale. Par contre, les intervenants soulignent qu'ils assurent le jeune qu'ils sont toujours disponibles pour l'accueillir en cas de besoin.

*On essaie de garder un lien, parce qu'à un moment donné, ça va péter.
Quand ça va péter, on va être là. Si on ferme la porte, quand ça va
péter, qui va être là?*

Les activités

L'objectif du projet « Jeunes de la rue », tel que décrit par les responsables de ces projets, est la mise en action des jeunes, que ce soit par un retour aux études, la recherche d'un emploi ou une courte formation. La résolution de problèmes personnels, comme une cure de désintoxication, peut également être un objectif visé pour les participants. Tous les intervenants souhaitent que les participants acquièrent une certaine stabilité de vie et l'estime d'eux-mêmes. Les jeunes doivent aussi apprendre à organiser leur vie et régler leurs problèmes judiciaires, économiques, relationnels, etc.

*Être intervenant pour le projet Jeunes de la rue signifie animer les
ateliers de groupes, les rencontres individuelles et le projet commun et
gérer la petite caisse pour les frais de transport et l'allocation
hebdomadaire.*

Les intervenants doivent aussi motiver et stimuler les jeunes pour qu'ils participent activement au projet. Un des intervenants est responsable de la partie employabilité, à raison généralement d'une rencontre de groupe par semaine. Les intervenants précisent que chaque activité doit être ajustée selon le groupe et les problématiques vécues par les participants. Une réflexion doit suivre les ateliers pour permettre aux jeunes de développer leurs compétences personnelles. De plus, les intervenants rencontrent individuellement chaque participant à toutes les semaines, ce qui aide grandement à développer le lien de confiance. Ces derniers

signent une lettre d'engagement, dans laquelle sont précisés les conditions d'embauche, le salaire, l'horaire, les pénalités, etc. Il n'y a pas de plan d'action écrit. Les rencontres individuelles servent à faire le suivi de leur cheminement et s'assurer de résoudre les problèmes qui entravent ce cheminement. On dit respecter le rythme de chaque jeune.

Si, dans les deux régions, les activités comprennent des formations à la connaissance de soi, de l'information sur le marché du travail, des activités touchant l'employabilité (ex. : préparation du CV) et un projet commun, un des organismes prévoit plus d'activités de loisirs et culturelles (visionnement de films, raquette, visites de musées), tandis que l'autre offre des stages en emploi, des visites d'écoles et d'entreprises.

Le stage exploratoire offert dans le cadre du projet de Québec dure trois semaines; il a pour objectif de motiver les jeunes et de vérifier leurs intérêts. Le stage fait suite à la démarche d'orientation et il se déroule à la toute fin du projet, vers le cinquième mois. Les participants doivent fournir une liste de milieux de travail qu'ils aimeraient visiter; l'intervenant responsable des stages établit des contacts avec des entreprises susceptibles d'offrir des lieux de stage. Les intervenants mentionnent qu'il leur est très difficile de trouver des milieux de stage pour les jeunes et qu'ils aimeraient obtenir de l'aide pour établir une liste de contacts qui répond aux goûts de chacun. Les stages peuvent se faire dans des organismes privés (ex. : commerces, petites entreprises), mais également dans des organismes communautaires.

Certains participants « brûlent » les contacts de l'organisme avec des employeurs lorsque par exemple ils ne se présentent pas au lieu du stage sans prévenir. Lors des stages et durant la phase intensive, les participants doivent respecter certaines réalités du monde du travail : se présenter même lorsqu'ils ne sont pas motivés, être ponctuels, etc. Selon les personnes rencontrées, les participants qui vivent de belles expériences de stage sont souvent ceux qui sont prêts à aller sur le marché du travail et qui ont des objectifs de carrière clairs. Une introspection est nécessaire à la suite du stage pour que les participants déterminent ce qu'ils ont apprécié ou non pendant leur stage et les « leçons » qu'ils retiennent de leur expérience.

Les intervenants considèrent que la séquence du projet, soit régler les problèmes personnels et ensuite aller en milieu de travail, est adaptée aux besoins des jeunes. Les problématiques que vivent les jeunes sont trop lourdes, selon eux, pour être réglées en parallèle avec le stage en milieu de travail. Ce dernier ne doit pas servir de voie d'évitement pour les jeunes et il y en a pour qui ce n'est pas indiqué.

Pour les jeunes de 17 ans, les interventions doivent parfois être ajustées. Les intervenants mentionnent qu'à 17 ans, les adolescents sont encore *bien dans la*

rue. Ces jeunes se situent entre le système de la DPJ, qu'ils ont volontairement délaissée avant leur majorité et le système d'aide sociale, comme dans un trou noir, selon les intervenants rencontrés. En les acceptant dans le projet, on tente de prévenir des problématiques auxquelles ils seront inévitablement confrontés s'ils ne changent pas de milieu de vie (prostitution, taxage, vol, etc.). Moins ils sont dans la rue, moins les douleurs s'accumulent.

À Montréal, le changement majeur de l'approche à partir du troisième groupe a été de préciser à l'avance un thème et d'axer par la suite l'intervention autour de ce thème. Les jeunes s'attendent à explorer un sujet et à réaliser des activités concrètes sur ce sujet. On a avantage, selon les intervenants, à faire des activités concrètes et à ne pas trop utiliser l'écrit : *le papier/crayon avec ces jeunes, ça ne marche pas*. Les activités de croissance personnelle gravitent autour du projet commun, qui lui, est développé en rapport avec le thème choisi. Des professionnels de l'organisme sont invités à faire des présentations, par exemple sur la santé mentale.

Un des objectifs visés par cet organisme est l'autonomie du jeune face à l'organisme. On vise principalement à ce que le jeune fasse des acquis sur le plan personnel. On fait beaucoup d'activités à l'extérieur de l'organisme, ce qui semble mieux convenir à ces jeunes que les activités réalisées à l'intérieur, selon des intervenants.

La plupart des jeunes qui participent au projet ne sont pas intéressés à faire des démarches dans le but d'acquérir une profession. Ils ne sont pas encore prêts à entendre parler d'emploi. C'est pourquoi on travaille surtout sur les attitudes et les comportements.

Du côté des représentants d'Emploi-Québec et de la Sécurité du revenu à Montréal, certaines personnes rencontrées perçoivent la démarche de l'organisme comme n'étant pas suffisamment intégrée dans une vision de moyen ou long terme, non inscrite dans une démarche structurée avec des objectifs et un but précis. Du point de vue d'Emploi-Québec, un des problèmes est que l'organisme n'est pas un organisme dont l'expertise principale est l'employabilité. Certains des participants seraient prêts à retourner aux études ou participer à d'autres mesures actives. Le projet doit s'assurer de faire acquérir aux jeunes une expertise transférable. On doit également se préoccuper davantage à ce que le jeune règle en parallèle les différents problèmes qu'il présentait relativement à la préparation en emploi : tenue vestimentaire, ponctualité, assiduité, comportement.

Un autre commentaire d'Emploi-Québec dans les deux régions est à l'effet que les organismes auraient avantage à s'ouvrir encore plus au monde extérieur et moins travailler en vase clos, en acheminant les jeunes sur des mesures actives par exemple, ou en utilisant les services d'autres organismes.

On mentionne, cependant, l'importance de conserver dans l'offre de services l'approche très personnalisée actuellement offerte, que l'on juge unique. De l'avis de plusieurs, acheminer ces jeunes vers des Carrefours jeunesse-emploi (CJE) dans le cadre de Solidarité jeunesse régulier serait moins indiqué, ces organismes étant davantage centrés sur l'employabilité et par conséquent, moins adaptés aux jeunes de la rue. La durée et l'encadrement seraient insuffisants et ce projet est à entrées continues plutôt que par groupes fermés, ce qui serait moins indiqué. Les quelques jeunes du projet Espoir ayant participé à Solidarité jeunesse dans un CJE corroborent ces affirmations; ils disent avoir moins apprécié les activités, trop axées sur l'emploi à tout prix selon eux, jugent l'approche moins individualisée, avec moins d'encadrement et les règles plus rigides. Un jeune dit avoir conservé une bonne relation avec l'intervenant du CJE, qu'il contacte d'ailleurs de temps à autre. Par ailleurs, plusieurs jeunes ont fréquenté un CJE durant le projet dans le cadre de leurs recherches de lieux de stages ou d'emploi.

Le projet commun

Les jeunes participent à un projet commun, par exemple la réalisation d'une vidéo, d'un recueil, l'entretien d'un jardin communautaire, la production d'une maquette, d'un kiosque et la participation à un événement public. Le projet commun est généralement réalisé par tous les participants. Dans au moins un cas, il y a eu plus d'un projet avec des sous-groupes. Le projet peut se faire à l'interne (projet d'art, maquette), à l'externe (jardin communautaire, vidéo). Il peut nécessiter la contribution d'organismes externes, ce qui a été notamment le cas pour la vidéo et l'écriture du recueil. Le projet commun est jugé difficile à gérer et très exigeant, mais selon les intervenants, les jeunes y font beaucoup d'acquis. Les intervenants notent l'influence des pairs sur le cheminement des jeunes.

De plus, le projet commun prépare les jeunes pour leur stage puisqu'il leur permet de développer des compétences qui leurs seront utiles en milieu de travail et ils côtoient des professionnels : artiste peintre, cinéaste, producteurs de télévision, boulangers, etc. Toutefois, les acquis et l'expertise que procurent ces projets sont souvent peu transférables sur le marché de l'emploi. À titre d'exemple, dans une région, l'agent d'E.-Q. mentionne qu'un jeune qui veut travailler en environnement doit faire des études dans ce domaine, pas seulement *travailler dans un jardin communautaire et faire du compost*.

Le projet commun donne lieu à des mésententes, selon les jeunes, mais ils expliquent que cette activité permet de négocier avec les autres, de faire des apprentissages. Un meilleur contrôle pour des discussions constructives serait bienvenu, selon certains d'entre eux.

Le point de vue des participants sur le projet

Les participants mentionnent que les intervenants connaissent les problématiques de chaque jeune et ils jugent que les rapports qu'ils ont avec eux sont très humains : ils ne portent pas de jugement, ne comptent pas leurs heures et les jeunes sont tous importants à leurs yeux. Les intervenants sont des modèles pour ceux qui veulent faire des études pour être travailleur de rue, souligne un jeune.

Toutes les affaires de consommation, tous les problèmes que t'as, à n'importe quel niveau, y prennent ça à cœur ... C'est vraiment du cas par cas. ... c'est quasiment des parents! ... Les intervenants comprennent les problèmes des jeunes de la rue.

Les participants mentionnent que les intervenants sont en mesure d'aider seulement les jeunes qui veulent s'aider eux-mêmes. Ils soulignent également que les intervenants fournissent des outils aux jeunes pour trouver des solutions à leurs problématiques et que jamais ils ne « font les choses » à la place des jeunes. Les intervenants insistent pour que les jeunes fassent les choses à leurs façons et non pas tous de la même façon.

Do it, but do it your way.

Les jeunes apprécient les activités et les rencontres individuelles, qu'ils jugent assez nombreuses. Les activités de groupe sont moins prisées, notamment celles sur la connaissance de soi, avec des tests écrits ou de bricolage. Dans une région, on semble aussi moins apprécier les activités reliées à l'employabilité (préparation à une entrevue, CV, etc.). Pour ce groupe, les visites et les cours d'art ont été de loin les activités les plus appréciées et ce, pour la majorité des participants.

Certains jeunes peuvent fréquenter l'école en même temps que le projet, par exemple, et ils apprécient pouvoir étudier sur place et gratuitement. Certains aimeraient qu'on leur offre davantage de stages intéressants. À Montréal, avec le projet ayant pour thème l'art, parmi les activités réalisées, les visites et les cours d'art ont été de loin les activités les plus appréciées pour la majorité des participants.

L'organisme fait preuve de souplesse dans l'organisation du projet, ce qui est une donnée importante pour les jeunes, qui disent qu'ils auraient de la difficulté à fonctionner dans un cadre trop rigide. Les participants mentionnent que l'organisme est en mesure d'offrir une grande quantité de ressources pour les jeunes : infirmière, avocat, panier de nourriture, cafétéria.

Quant à l'organisation du projet, on juge généralement que le projet est d'une durée adéquate et l'horaire semble convenir. Un jeune mentionne qu'il

souhaiterait qu'il y ait une journée de plus au projet, soit le lundi, parce qu'il trouve que trois jours « de congés », c'est trop long. Sur l'allocation, les jeunes disent que le 30 \$ par semaine apprend à gérer un budget à la semaine. Cela agit comme motivation pour se lever le matin, comme une paye, car si le jeune ne se présente pas, il perd (autour de 5\$ par absence).

5.5 L'ACCOMPAGNEMENT APRÈS LA PHASE INTENSIVE

À Québec, l'organisme considère que le « local » est un atout important dans le cadre du suivi. Les jeunes habitués d'aller à Dauphine avant leur participation continuent d'y aller régulièrement. Ils reviennent souvent lorsqu'ils vivent de nouvelles problématiques. Les jeunes sont très difficiles à rejoindre à leur domicile étant donné que plusieurs d'entre eux n'ont pas le téléphone. Si le jeune n'a pas le téléphone, ses amis sont contactés pour tenter de le rejoindre. On arrive ainsi généralement à le rejoindre même s'il retourne à la rue. Les jeunes qui présentent des difficultés particulières bénéficient d'un suivi plus soutenu. Plusieurs ont des rencontres à toutes les semaines, ou aux deux semaines les premiers mois. Pour une jeune participante s'étant rendue dans l'Ouest canadien pour travailler, des contacts par Internet se faisaient à toutes les deux semaines. À la fin de la phase intensive du projet, soit après les six mois d'activités encadrées, certains participants sont démoralisés d'être à nouveau seuls et beaucoup moins encadrés, notamment s'ils n'ont pas d'emploi. C'est « l'effet de ressac » dont parle un intervenant. Parfois, les intervenants se servent du dîner fourni à la cafétéria de l'organisme comme « appât » pour rencontrer les jeunes. Le prétexte du suivi professionnel sert à faire un suivi psychosocial.

Les représentants du CLE jugent que l'organisme effectue un suivi soutenu, intensif. Le fait que les jeunes continuent d'utiliser les services de l'organisme contribue aussi au suivi, notamment à l'école de l'organisme.

Les jeunes que nous avons rencontrés qui 'avaient pas terminé leur phase intensive savaient que l'organisme allait poursuivre leur accompagnement. Ceux qui avaient terminé étaient d'ailleurs toujours en contact avec les intervenants.

Plusieurs jeunes participent à une mesure active d'Emploi-Québec à la suite de la phase intensive. Le choix de la mesure est fait par le responsable de l'employabilité du projet à l'organisme, en concertation avec la responsable du projet d'Emploi-Québec. Presque tous les jeunes du projet sont rencontrés en individuel par Emploi-Québec après la phase intensive, parfois avant s'ils sont prêts à débiter une participation avant la fin du sixième mois. Il n'y a eu qu'un seul cas où E.-Q. a refusé une participation demandée, la jugeant non pertinente selon le profil du jeune. Le fait que la personne responsable de l'employabilité à la Maison Dauphine connaisse bien et accepte les critères d'E.-Q. pour les mesures facilite les échanges et les décisions, prises en commun, pour la participation aux

mesures. Ceux qui retournent à l'école peuvent suivre leur formation à la Maison Dauphine qui offre cette formation générale au niveau secondaire. Pour des études de niveau plus élevé ou un DEP, ils doivent fréquenter les établissements habituels. Certains jeunes ont été dirigés vers les prêts et bourses, mais pour les personnes rencontrées, les jeunes ne sont généralement pas prêts à gérer un tel budget (trop grosses sommes données d'un seul coup).

Du point de vue d'Emploi-Québec, le fait que les jeunes poursuivent sur une mesure à la Maison Dauphine comporte des avantages et des inconvénients. D'un côté, cela permet à l'organisme de continuer de les suivre de près, de l'accrocher à une activité et il y a moins de risques d'abandon.

Les quelques jeunes qui avaient participé à une mesure en dehors de la Maison Dauphine (entreprise d'insertion, subvention salariale) avaient plus tendance à abandonner et il est rare qu'ils terminent leur participation. On explique ces abandons par le fait que ces jeunes ayant perdu le lien de confiance établi lors de leur participation, leurs problèmes avec l'autorité ou le maintien en emploi ressortent.

Par ailleurs, le fait qu'ils participent à une mesure à la Maison Dauphine a comme effet de prolonger la dépendance à cet organisme et les maintient dans un milieu clos. Dans certains cas, les personnes rencontrées se demandent s'il ne serait pas plus opportun d'acheminer plus souvent ces jeunes vers des mesures, des stages avec de vrais employeurs, le vrai monde du travail, ce qui leur donnerait une expérience plus proche de ce qui les attend plus tard.

Aussi, il apparaît très important que ces jeunes puissent travailler sur leurs comportements et attitudes face au monde du travail et des employeurs, afin d'acquérir des attitudes plus favorables. Ce travail devrait être prioritaire à l'aide de techniques de recherche d'emploi, durant la phase intensive. Il est suggéré que ce soit Emploi-Québec qui travaille avec ces jeunes, lorsqu'ils sont rendus à cette étape, sur des aspects reliés à la recherche d'emploi (CV, entrevue, réseau de contacts, appels téléphoniques, etc.), ou encore un lien privilégié peut être fait avec un organisme spécialisé en la matière, avec la collaboration d'Emploi-Québec.

Pour être à même de leur trouver des places de stage, il y aurait un net besoin de sensibiliser les employeurs afin de les accueillir. Emploi-Québec pourrait jouer un rôle important sur cet aspect, il le fait d'ailleurs déjà pour les jeunes prestataires de l'assistance-emploi. De plus, il apparaît très important qu'Emploi-Québec puisse suivre les jeunes en participation après la phase intensive. Or, actuellement, il manque de disponibilité pour le faire. E.-Q. doit être à même de suivre de près le jeune pour prévenir les abandons, mais également pour toute la suite du

cheminement, afin d'être à même de proposer au jeune un Parcours qui lui convient.

À Montréal, les intervenants mentionnent garder contact avec les jeunes qui viennent à l'école à l'organisme. Pour les jeunes qui quittent l'organisme après la phase intensive ou qui abandonnent prématurément, le responsable du suivi souligne qu'il est plus difficile de garder le contact. Plusieurs des jeunes déménagent fréquemment, ils n'ont pas de téléphone, etc. Il se fie par conséquent beaucoup à « l'équipe plancher » de l'organisme pour le tenir informé de la situation du jeune. Le responsable ajoute que les jeunes savent qu'ils peuvent venir le voir à l'organisme ou lui téléphoner. Il est libre de le contacter ou non. L'intervenant n'appellera pas le jeune, sauf si celui-ci l'appelle. Pour lui, il s'agit de jeunes adultes et il estime qu'il faut leur donner un peu de liberté, les laisser vivre leur propre vie et ne pas toujours les encadrer. Par contre, pour certains jeunes qui auraient besoin d'être soutenus plus longtemps, on souhaiterait avoir la possibilité de les intégrer au groupe suivant.

Cet organisme ne fait pas de suivi auprès des jeunes qui participent à une mesure d'Emploi-Québec, lesquels sont suivis par ce dernier.

Les participants d'un groupe rencontrés mentionnent qu'on ne leur a pas parlé d'un suivi ou d'un accompagnement après la phase intensive de six mois. Mais ils mentionnent que les intervenants vont sûrement prendre de leurs nouvelles, même après le projet.

5.6 LE COMITÉ LOCAL DE SUIVI

En termes d'organisation, le projet Solidarité jeunesse régulier prévoit la mise en place d'un Comité local de suivi (CLS), composé de représentants de l'organisme, de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec, afin de voir au bon déroulement du projet et assurer le suivi des participants et la continuité dans l'intervention. Pour les deux projets avec les jeunes de la rue, ces comités existent avec, du côté des CLE, souvent les mêmes personnes qui sont responsables de Solidarité jeunesse.

Dans le cas du projet avec le Maison Dauphine, il existe deux comités de suivi, soit le Comité local de suivi qui regroupe les gestionnaires des trois instances (SR, E.-Q. et organisme) et un comité opérationnel, qui regroupe les chefs d'équipe de SR, E.-Q. et des représentants de l'organisme. Ces deux comités gèrent le projet Solidarité jeunesse régulier et le projet Espoir. Le comité local de suivi se rencontre aux trois mois. Dans les faits, lorsqu'une question ou un problème se pose, les intervenants de l'organisme appellent en premier lieu l'agent responsable au CLE et si cette personne ne peut apporter de réponse, le problème est soumis à la prochaine réunion du CLS. Les contacts avec la Sécurité du revenu ont été très

fréquents au début, compte tenu que l'organisme devait s'approprier toutes les règles inhérentes à l'assistance-emploi.

Les intervenants mentionnent que remplir les documents pour faire une demande d'assistance-emploi et prendre un rendez-vous au CLE représente une démarche de responsabilisation très complexe et ardue pour beaucoup de participants. L'aide sociale s'avère un élément positif pour les jeunes puisqu'il leur permet de payer un logement, les aide à stabiliser leur lieu de résidence et ce, même si certains jeunes avaient de réticences au départ à faire une demande d'aide sociale et jugent peu valorisant d'être prestataires.

Emploi-Québec avait déjà des ententes avec l'organisme pour les mesures actives. Une présentation des services a été faite aux intervenants du projet, et E.-Q. a aussi animé des ateliers avec les jeunes du projet. Des contacts réguliers (au moins à toutes les semaines) se font avec le responsable de l'employabilité à l'organisme qui travaille sur le projet Espoir pour échanger sur la situation et le cheminement des jeunes du projet. On tente de part et d'autre d'intervenir de façon concertée dans l'offre de services aux jeunes de la rue.

Les liens entre l'organisme et le CLE (SR et E.-Q.) sont jugés harmonieux de part et d'autre, et semblent assurer une continuité dans l'intervention. L'organisme donne l'exemple d'une collaboration du CLE qui a débloqué un budget de 3 000 \$ pour les frais d'ambulance (les overdoses sont fréquentes et le remboursement des factures d'ambulance n'était pas prévu dans le contrat initial). D'autres ententes spéciales sont intervenues (ex. : support financier des jeunes de 17 ans, formations dans des emplois qui ne sont pas « en demande »).

Pour l'autre projet, le Comité local de suivi a mis plus de temps à se mettre en place, l'organisme étant moins habitué à travailler en partenariat avec le Ministère. Un représentant de la Sécurité du revenu s'est rendu à l'organisme pour expliquer les règles et procédures relatives à l'aide financière (ex. : contribution parentale). Un représentant d'E.-Q. rencontré mentionne pour sa part avoir été très actif avec l'organisme pour trouver des places aux jeunes. Ces efforts ont permis d'améliorer les relations. Pour l'organisme, il semble important que les représentants du CLE se rendent dans les locaux de l'organisme, à la fois pour mieux connaître les jeunes, les services et les infrastructures.

Le comité local de suivi mis en place se rencontre à chaque mois. Il est formé des intervenants et du coordonnateur de l'organisme de même que des représentants SR et E.-Q. Au cours de ces rencontres, on effectue des études de cas et on discute des procédures.

5.7 LES LIENS AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ORGANISME

Les participants au projet Solidarité Jeunesse bénéficient des services offerts par les organismes (ex. : infirmière, avocat, cafétéria, école, psychologue, médecin, intervenant en toxicomanie). Tous les services sont disponibles, au besoin, sans frais pour les participants. On offre aussi l'accompagnement pour consulter des ressources externes, par exemple hôpital, ressources en santé mentale. On considère à la fois du côté des organismes, du CLE et des participants que le fait qu'il y ait l'école sur place est un atout extraordinaire pour les participants.

Les intervenants au projet Solidarité jeunesse disent se sentir supportés par les autres intervenants de l'organisme, dont certains sont associés de plus près au projet (ex. : école).

5.8 LES LIENS AVEC LES ORGANISMES EXTERNES

À Québec, le projet a permis à l'organisme de renforcer des partenariats qu'il avait déjà avec le CLSC, le Centre de prévention du suicide, le CJE et un centre d'insertion. Une entente de services a été conclue entre l'organisme de Québec et le Centre jeunes pour le suivi d'au moins un jeune du projet. Quelques jeunes ont entrepris ou poursuivi des thérapies pour soins psychologiques ou psychiatriques. Certains ont fréquenté des centres de désintoxication ou ont fait des approches en ce sens.

De nouvelles collaborations sont en développement : entreprise d'insertion, entreprise artisanale, entreprise privée, municipalités, etc. On mentionne qu'il est difficile de visiter des centres de formation avec les participants puisque les directions d'école réservent souvent les visites au moment des portes ouvertes.

Les intervenants souhaiteraient avoir plus de temps pour organiser des visites d'entreprise et des stages. Actuellement, les jeunes de la rue se butent aux préjugés des employeurs et, à cet égard, les intervenants de la Maison Dauphine souhaitent que divers partenaires (ex. : Chambre de Commerce) soient mis à contribution pour que les participants se retrouvent dans des milieux de travail. Plusieurs jeunes ont participé à des projets financés par le gouvernement fédéral après Solidarité jeunesse, ce qui leur permet de développer non seulement une expérience de travail, mais un réseau de contacts.

Un des problèmes soulevé est la difficulté de répondre aux besoins des jeunes qui ont des problèmes psychosociaux. Certains auraient besoin d'une thérapie, or ces services sont coûteux (les services publics sont peu accessibles) et ne sont pas prévus dans le projet.

On dénote un problème d'arrimage entre le MESSF et le MEQ pour supporter financièrement certains jeunes qui veulent retourner aux études. Quelques jeunes s'étaient en effet vu refuser l'aide du MESSF et l'aide financière aux étudiants, à cause des critères d'admissibilités qui diffèrent.

À Montréal, l'organisme mentionne avoir de nombreux partenaires (CLSC, etc.) Toutes les situations qui se présentent dans le projet ont déjà été vécues antérieurement par l'organisme et des liens se sont développés au cours des années avec différentes ressources, ce qui permet de répondre aux besoins des jeunes. Certains jeunes auraient des réticences à consulter d'autres ressources avec lesquelles ils ne sentent pas en confiance.

Du côté de l'emploi, plusieurs visites d'entreprises d'insertion ont été réalisées par l'organisme, notamment avec l'aide d'Emploi-Québec. Mais selon un représentant d'E.-Q., l'organisme semblait au départ démontrer une certaine réticence à aller chercher des partenaires à l'extérieur en ce qui a trait à l'employabilité et l'emploi, cette situation s'étant améliorée par la suite.

Compte tenu des efforts importants réalisés par Emploi-Québec pour enrichir tout le volet employabilité avec l'organisme, certaines personnes se questionnent s'il ne serait pas préférable d'arrimer la connaissance que possède cet organisme en terme d'accueil et de travail avec les jeunes de la rue, avec l'expertise d'un autre organisme du côté de l'employabilité et de l'encadrement des jeunes en parcours d'employabilité, organismes qui ne manquent pas sur le territoire (Intégration jeunesse, Travail sans frontière, etc.).

CHAPITRE 6 LE PROFIL DES PARTICIPANTS

Ce sont d'abord les jeunes eux-mêmes qui vont se décrire, à l'aide du questionnaire qu'ils avaient à compléter, de façon anonyme, à leur arrivée à l'organisme. Pour compléter ce profil, les propos des représentants des organismes et des CLE sont présentés, faisant état notamment des attitudes et comportements qu'ils observent chez les jeunes et de certaines problématiques que l'on retrouve chez plusieurs d'entre eux.

6.1 CARACTÉRISTIQUES ISSUES DES QUESTIONNAIRES COMPLÉTÉS PAR LES JEUNES

Depuis le début du projet en février 2001, 99 jeunes ont complété les questionnaires, soit 50 filles et 49 garçons. Plus d'un sur dix (13 %) est âgé de 17 ans au début du projet, la moitié est âgée de 18 à 20 ans (51 %) et plus du tiers (36 %), de 21 à 24 ans. Les données sur les caractéristiques personnelles apparaissent au tableau ci-après.

Au moment de débiter leur participation, la majorité des participants (67 %) n'avaient pas terminé leur secondaire. Certains disent avoir décroché parce qu'ils *manquaient d'intérêt*, de *motivation*, parce qu'ils *trouvaient ça plate*, alors que pour d'autres, le décrochage découle de la *consommation de drogue*, de problèmes de comportement ou de problèmes avec la justice (*arrestation*, *emprisonnement*). Les intervenants ont également noté les motifs de décrochage des participants, dont le plus important est effectivement le manque de motivation, la consommation (ou les deux à la fois) ou le renvoi de l'école. Pour quelques-uns, l'arrêt de l'école a coïncidé avec une fugue du centre d'accueil.

La majorité des participants (70 %) avaient déjà occupé un emploi rémunéré et parmi ces 69 jeunes, 45 ont occupé un emploi au cours de l'année précédant leur participation au projet. Quelques jeunes occupaient toujours cet emploi au moment de débiter leur participation. Quant au type d'emploi ou d'activité déclaré, on note d'abord que plusieurs jeunes ont fait du bénévolat dans des organismes à but non lucratif, notamment à Moisson Québec. Les emplois qui reviennent le plus souvent sont ceux dans la restauration (serveuse, plongeur, barmaid). Plusieurs jeunes ont participé à une mesure d'Emploi-Québec (ex. : INSO) ou du gouvernement fédéral. Enfin, les autres expériences se situent le plus souvent dans les services : concierge, commis dans une boutique, femme de chambre, etc.

CARACTÉRISTIQUES DES PARTICIPANTS JEUNES DE LA RUE

	%
Sexe	
Masculin	49,5
Féminin	51,5
Âge¹	
17 ans	12,6
18-20 ans	50,5
21-24 ans	35,8
25 ans	1,0
Scolarité	
Secondaire 1 à 3	31,3
Secondaire 4-5, sans DES	35,4
Secondaire 5, avec DES	16,2
Postsecondaire	15,2
Autre	2,0
Antécédents à l'assistance-emploi¹	
Aucune présence	35,1
Moins de 12 mois	24,7
De 12 à 47 mois	31,1
Plus de 48 mois	9,1
Antécédents/emploi	
N'a jamais occupé d'emploi	27,3
A déjà occupé un emploi	69,7
Inconnu	3,0
Type de logement	
Appartement	61,6
Chambre	17,2
Famille d'accueil ou foyer	5,1
Autre	14,1
Antécédents des parents à l'assistance-emploi	
Aucun des parents n'a reçu d'aide sociale	47,5
Au moins un des parents a reçu de l'aide sociale	40,4
Inconnu	12,1
Total jeunes	N= 99

¹ Cette donnée provient des fichiers du Ministère

La moitié des participants ont déclaré avoir sérieusement cherché un emploi au cours des six mois précédant leur participation au projet. Parmi eux, 47 % ont dit avoir utilisé les services d'Emploi-Québec, 33 % les services de Carrefour Jeunesse-emploi et 4 % ceux d'un Club de recherche d'emploi. Les principales activités de recherche d'emploi qu'ils ont effectuées sont l'envoi de CV, la consultation des journaux, les contacts téléphoniques et la recherche via Internet. Quelques-uns mentionnent les babillards ou les guichets emploi au CLE.

Les raisons invoquées par les jeunes qui n'ont pas cherché d'emploi sont variées. Quelques-uns étaient incarcérés, mais pour les autres, soit ils refusent le système de valeurs de la société (*je ne ressentais pas le besoin d'argent qui hante tant de gens*), soit ils manquaient de motivation, d'intérêt ou étaient déprimés, ne se sentaient pas prêts ou encore faisaient du squeege sans vouloir vraiment faire autre chose. Certains mentionnent avoir des problèmes de santé ou de drogue.

Un des moyens de connaître les aspirations des jeunes consiste à leur demander où ils se voient plus tard dans la vie. Voici les réponses des jeunes à la question qui leur a été posée en début de projet : *Quel type d'emploi aimerais-tu exercer à 30 ans?* À l'instar de beaucoup d'autres jeunes de leur âge, plusieurs ont répondu qu'ils ne le savaient pas. D'autres ont voulu illustrer leur marginalité en répondant *anarchiste* ou *terroriste*. Quelques-uns ont mentionné des emplois plutôt conventionnels comme soudeur, travailleur de la construction ou électricien. La majorité des autres jeunes ayant répondu se divisent en deux catégories, soit des occupations dans le domaine artistique, soit dans le domaine du social et de l'entraide (ex. : travailleur social). Quelques-uns souhaitent *être artiste*, mais sans associer ce statut à un emploi. Plusieurs sont sensibles à l'environnement et à l'écologie.

Par ailleurs, les deux tiers des participants avaient déjà reçu des prestations d'aide sociale avant leur participation au projet, pour des périodes dans certains cas assez longues (plus d'un an pour quatre jeunes sur dix).

Deux participants sur cinq (40 %) ont, ou ont eu, au moins un de leurs parents à l'assistance-emploi. Dans la moitié des cas (51 %), les parents ont reçu des prestations d'assistance-emploi durant cinq ans ou plus.

Au moment de débiter leur participation, presque tous les participants ont déclaré être célibataires (95 %), un seul a mentionné avoir des enfants. Les participants vivaient en appartement (62 %) ou en chambre (17 %). Quelques-uns (5%) résidaient en famille d'accueil ou dans un foyer supervisé. La majorité des participants vivant à logement le partageaient avec d'autres personnes, le plus souvent des amis, des connaissances ou encore leur conjoint.

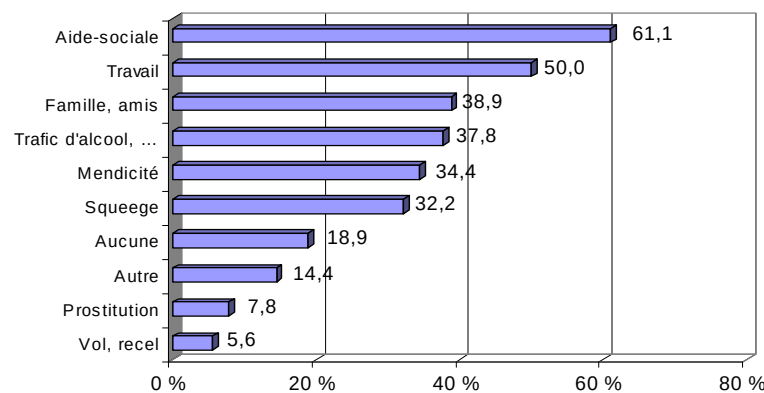
Au moment de débiter leur participation au projet, les deux tiers d'entre eux (70 %) habitaient leur logement depuis moins de six mois, alors que 15 % y logeaient depuis 6 à 11 mois et seulement 13 % y vivaient depuis 1 an ou plus. D'ailleurs, plus de la moitié des participants (55 %) avaient dormi au moins une nuit dehors (dans un parc, près d'une bouche d'air chaud, etc.), dans des endroits publics (gare, terminus) ou des endroits abandonnés au cours de l'année précédant leur participation. Ils sont aussi nombreux à avoir résidé à plus d'une adresse (75 %) au cours de l'année précédant leur participation. Plus du tiers (37 %) étaient toujours à la recherche d'un logement au moment de débiter leur participation.

En ce qui a trait aux jeunes n'ayant pas mené à terme leur participation, ceux-ci se distinguent principalement sur trois aspects par rapport à ceux ayant complété : un peu plus souvent de sexe masculin, ils sont plus nombreux à avoir reçu de l'aide sociale dans le passé, et pour de plus longues périodes, et ils se retrouvent plus souvent à Montréal qu'à Québec.

Au cours de l'année précédant la participation, plus de six jeunes sur dix (61 %) ont déclaré avoir reçu des prestations d'assistance-emploi (figure 1). Les autres sources de revenu mentionnées par les participants sont : l'emploi à temps partiel ou à temps plein (50 %), leur famille, amis ou connaissance (39 %), le trafic de drogues, d'alcool ou de cigarettes (38 %), la mendicité (34 %), le lavage de vitre de voiture (squeegee) (32 %), la prostitution (8 %) ou le vol / recel (6 %). Un participant sur cinq (19 %) a mentionné n'avoir eu aucune source de revenu durant cette période.

FIGURE 1

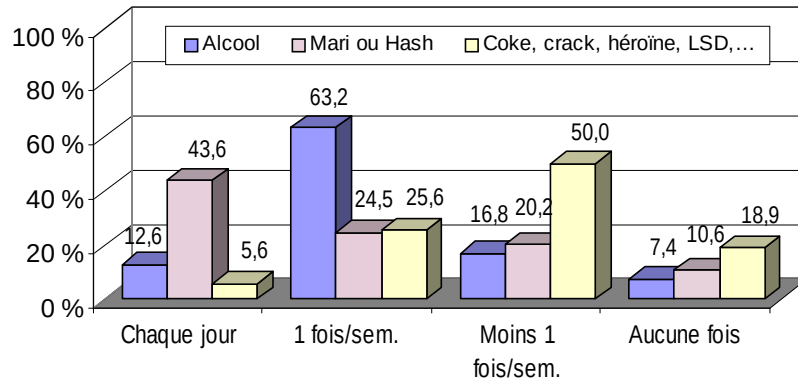
Les sources de revenu au cours de l'année précédant la participation



Presque tous les participants (92 %) ont déclaré avoir consommé de l'alcool ou des drogues au cours de l'année précédant leur participation. La majorité des participants avaient consommé de l'alcool sur une base hebdomadaire (63 %) ou quotidienne (13 %) au cours de l'année précédant leur participation (figure 2). Leur consommation de mari ou de haschisch a été encore plus régulière puisque 44 % ont mentionné en avoir consommé chaque jour et 25 %, chaque semaine. Par ailleurs, 32 % ont mentionné avoir consommé de la coke, du crack, de l'héroïne ou du LSD sur une base quotidienne (6 %) ou hebdomadaire (26 %) au cours de cette période.

FIGURE 2

Fréquence de la consommation d'alcool et de certaines drogues au cours de l'année précédant la participation



Trois jeunes sur dix (29 sur 99) ont déclaré avoir déjà reçu un traitement pour des problèmes de consommation d'alcool ou de drogues dont certains (14 jeunes), au cours de l'année précédant leur participation.

6.2 CARACTÉRISTIQUES PSYCHOSOCIALES

Les commentaires qui suivent proviennent des commentaires écrits ou des entrevues réalisées auprès des représentants des deux organismes qui offrent le projet aux jeunes de la rue.

En ce qui a trait à leur santé, plusieurs participants prennent fréquemment des antidépresseurs et la majorité d'entre eux présentent des problèmes de consommation. Quelques participants auraient des problèmes de santé mentale ou encore des troubles de la personnalité. D'autres ont des problèmes de santé physique graves (hépatite, SIDA). Il semble aussi que plusieurs participants vivent des phases d'autodestruction qui les poussent à avoir des comportements inadéquats.

Beaucoup de participants auraient une tendance à se rabaisser et à se déprécier. Plusieurs ont des problèmes d'organisation personnelle, un comportement qualifié d'enfantin, de la difficulté à fonctionner en groupe. D'autres sont compulsifs et possèdent une vision à court terme, de sorte qu'ils peuvent, par exemple, dépenser la totalité de leur chèque d'assistance-emploi en quelques jours pour de l'alcool et de la drogue et ce, sans payer le loyer et la nourriture. Certains participants présentent également des problèmes d'hygiène personnelle.

Sur la question de l'alimentation, il apparaît difficile pour les jeunes de se préparer des repas nutritifs puisqu'un grand nombre d'entre eux ignorent cuisiner. Par

contre, la majorité fument et ont des animaux domestiques bien alimentés. De l'avis des intervenants, la nourriture n'est pas une priorité pour eux, « *mais par contre, y sont ben contents de manger quand on leur donne une assiette. Faut avoir de quoi dans le ventre pour participer au projet* ».

Une bonne proportion des participants a grandi dans une famille ou un centre d'accueil, selon les personnes rencontrées. Pour ces dernières, il n'y a pas de service adéquat qui permet d'assurer une transition aux jeunes qui quittent les centres d'accueil structurants pour mener une vie indépendante.

Les participants ont des problèmes avec la justice pour des contraventions non payées, des comportements inadéquats souvent dus à des épisodes psychotiques qui font suite à une consommation importante de drogue, etc. Il y a systématiquement quelques participants par groupe qui viennent de sortir de prison, tandis que d'autres y font des séjours pendant le projet. La prostitution est une pratique commune pour plusieurs jeunes.

À tous les jours, des états de crise se présentent : idées suicidaires, dilapidation d'argent, expulsion du logement, sevrages, problème avec l'aide sociale, etc.

Par ailleurs, ce ne sont pas tous les jeunes qui ont une faible estime d'eux-mêmes. Certains ont une très bonne estime d'eux-mêmes et beaucoup d'autonomie. Quelques-uns ont un leadership *positif* et une sociabilité bien appréciée dans un groupe. D'autres ont un réel talent de communication. Plusieurs jeunes sont jugés *intelligents, créatifs et motivés*.

6.3 LE PROFIL D'EMPLOYABILITÉ

Comme nous l'avons dit, plusieurs participants ont des expériences de travail. Toutefois, ces expériences sont souvent très courtes puisqu'ils éprouvent beaucoup de difficultés à se maintenir en emploi. Les intervenants croient que la majorité des participants sont en mesure de se trouver un emploi, ayant des attitudes positives en ce sens. Les intervenants ont identifié des forces par rapport à l'emploi pour la majorité des intervenants, qui varient selon les individus. Ils mentionnent, notamment, la créativité, l'humour, la vivacité d'esprit, la persévérance, la patience, l'assiduité aux activités proposées, l'expression verbale, le dynamisme, la débrouillardise, la ponctualité, une belle présentation, le leadership, le sens des responsabilités, la curiosité et la sociabilité.

En contrepartie, certaines faiblesses sont aussi détectées parmi les participants, faiblesses qui peuvent être des forces pour d'autres. On cite notamment, des problèmes de concentration, de participation, de ponctualité et d'assiduité, de

motivation et de capacité de travailler en équipe. Ces facteurs peuvent dans certains cas, être relié avec le degré de consommation de drogue.

Plusieurs des jeunes semblent avoir de la difficulté à s'organiser et certains ont une vie très instable. Certains ont aussi des difficultés face à l'autorité ou dans leurs relations avec les autres, ce qui risque de leur causer certaines difficultés dans un milieu de travail. Ce sont les points faibles qui reviennent le plus souvent. D'autres ont un caractère impulsif, ils peuvent avoir de la difficulté à supporter la critique; avoir très peur de l'échec, ce qui les empêche d'avancer; certains sont timides, très renfermés et n'iront pas spontanément vers un employeur. Enfin, quoique plusieurs aient une belle présentation, selon les intervenants, le style vestimentaire de quelques-uns (ex.punk) risque de leur nuire dans leurs démarches d'emploi.

À partir des questionnaires complétés par les jeunes, quatre indicateurs ont été construits afin de cerner certaines perceptions et sentiments qu'ont les jeunes à leur égard. Ces indicateurs sont définis à partir d'énoncés auxquels les répondants devaient indiquer s'ils étaient « totalement en accord », « en accord », « en désaccord » ou « totalement en désaccord ». Les indicateurs ont été générés à l'aide de l'analyse de facteurs en composantes principales.

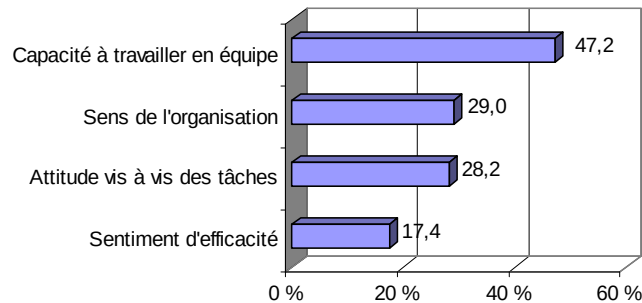
Le premier indicateur concerne le sentiment d'efficacité personnelle, le second sur les attitudes vis-à-vis les tâches à accomplir, le troisième indicateur s'intéresse au sens de la planification et de l'organisation et le quatrième vise la capacité d'adaptation au travail en équipe.

Pour chaque indicateur, nous avons établi un point médian théorique à partir de l'échelle de mesure utilisée (pour chaque énoncé, les valeurs varient de 1 à 4) et du poids attribué par l'analyse de facteur aux énoncés définissant l'indicateur. Les valeurs inférieures au point médian sont considérées comme « plutôt négatives », alors que celles égales ou supérieures sont considérées comme « plutôt positives ». Il est important de préciser que ces indicateurs ne mesurent pas l'ampleur de problèmes liés aux thèmes abordés, mais peuvent servir à établir des comparaisons en fonction de certaines caractéristiques des jeunes.

Ainsi, on constate que la capacité d'adaptation au travail d'équipe s'avère l'indicateur le plus faible : près d'un jeune sur deux (47 %) a obtenu une valeur plutôt négative. Cette proportion est de 28 % pour l'indicateur portant sur l'attitude envers les tâches, 29 % pour celui traitant du sens de l'organisation tandis que le sentiment d'efficacité semble le moins problématique : 17 % des jeunes ont une valeur négative pour cet indicateur (figure 3). Aucune différence significative n'est observée à cet égard en fonction de l'âge ou du sexe.

FIGURE 3

Proportion de jeunes ayant obtenu un score plutôt négatif aux indicateurs liés à certaines qualités personnelles au début de leur participation



Les données recueillies ne permettent toutefois pas de mesurer les changements survenues chez les jeunes entre le début et la fin de leur participation en raison du nombre restreint de jeunes pour lesquels la mesure postintervention est disponible (le nombre de jeunes ayant répondu au questionnaire post test s'avère insuffisant pour ce type d'analyse).

6.4 LES ABANDONS AU PROJET

Une partie des jeunes ont interrompu le projet avant la fin pour un emploi ou la participation à une mesure active d'Emploi-Québec ou autre programme. Quelques jeunes sont en séjour de désintoxication, selon les données disponibles. Les jeunes ayant atteint leurs objectifs professionnels ou en démarche personnelle pour résolution de problème ne sont pas considérés comme des abandons au projet.

Parmi les autres jeunes dont la participation n'a pas été menée à terme et dont la raison d'abandon est inscrite au dossier, ces raisons sont reliées en majorité à des problèmes de santé, des problèmes personnels, des problèmes avec la justice (ex. : libertés illégales, donc retour en prison). Les organismes ont mis fin à la participation de quelques-uns en raison de problèmes de comportement. Cette dernière situation est plus fréquente à Montréal qu'à Québec. On ne peut dire si cela tient au profil des jeunes qui se distinguerait d'une région à l'autre ou à l'approche d'intervention.

Il y a lieu de poursuivre la réflexion sur les meilleures stratégies permettant de maintenir la participation, l'intérêt ou le cas échéant, les liens à faire avec d'autres organismes pouvant mieux répondre aux besoins.

Sur 105 jeunes ayant entrepris une participation, 21 sont encore en participation en juin 2003 et 84 ont terminé. De ce nombre, 18 ont interrompu avant la fin sans atteindre leurs objectifs.

Motifs d'abandon des jeunes n'ayant pas atteint leurs objectifs

Motifs	Nombre d'interruptions pour des motifs autres que l'emploi ou la participation à une mesure
Problèmes personnels	8
Problèmes de santé	4
Liberté illégale	2
Déménagement	1
Enceinte	1
Inconnu	2
Total	18

CHAPITRE 7 LES EFFETS DE LA PARTICIPATION

7.1 COMMENTAIRES DES INTERVENANTS SUR LES ACQUIS

Un des acquis importants pour plusieurs jeunes participants est d'être sorti de la rue. Le revenu stable que procure l'aide de dernier recours est un aspect intéressant du projet. Les jeunes sont extrêmement démunis. On peut ainsi les aider à stabiliser leur logement, acheter des meubles, planifier leur budget et en arriver à ce qu'ils se donnent des objectifs, des projets de vie. Car dans la rue, les jeunes vivent des problématiques importantes d'isolement, de dépression, de désespoir, donc les jeunes risquent de se criminaliser et de se faire recruter par des *gangs*.

C'est la première étape pour au moins essayer de sortir de l'itinérance, pis de l'errance, pis stabiliser sa vie et travailler sur soi. ... Sinon ils sont constamment dans la survie, ils prennent tous les moyens, pis ils s'enlisent, pis ils provoquaient des blessures, pis ils blessent les autres autour d'eux. ... Pour moi, c'est une évidence, il faut commencer par stabiliser leur vie... L'aide sociale les aide à prendre le contrôle de leur vie.

Les acquis des jeunes se situent à plusieurs niveaux, mais plusieurs intervenants soulignent que ces acquis se situent davantage au niveau personnel que professionnel. Par exemple, les activités réalisées en groupe et le projet commun amènent les jeunes à développer des comportements et des habiletés dans leurs relations avec les autres, à les respecter davantage. On considère que c'est précisément sur cela qu'il faut travailler et qui explique pourquoi ils ne sont pas capables de garder un emploi. Les intervenants parlent également de ponctualité, capacité à travailler en équipe, stabilisation du logement, résolution de problèmes personnels (santé, justice, hygiène, etc.), communication, affirmation, autonomie.

Sur le plan professionnel, les visites de milieux de travail et milieux de formation permettent aux jeunes de s'éveiller à différentes professions et aux possibilités d'emploi. Certains jeunes ont précisé des choix de carrière. Le projet a donné l'occasion de reprendre graduellement certaines habitudes qu'ils avaient perdues, comme se lever le matin. Mais on est conscient que les activités à elles seules ne sont pas suffisantes, sans la participation active des jeunes. Comme ils le soulignent : le projet est bénéfique et peut faire de grandes choses, mais dans la mesure où les jeunes sont motivés et qu'ils fournissent les efforts requis.

Pour certains jeunes, les améliorations sont minimales, voire inexistantes. On attribue cette situation à des problèmes personnels à résoudre, par exemple des

jeunes très déprimés, peu motivés ou pris dans une dynamique de dépendance affective. En fait, plusieurs jeunes font des avancées suivies de « rechutes » :

Elle peut disparaître pendant quelques jours lorsque les événements de sa vie se bousculent. Elle a le même réflexe lorsqu'elle est en emploi. Elle peut devenir très motivée face à certains projets qui l'intéressent plus particulièrement.

Pour les représentants du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le projet a permis d'avoir une autre vision de cette clientèle et de voir l'importance d'apporter de la souplesse dans l'interprétation normative. Le fait de s'occuper de ces jeunes peut permettre de diagnostiquer un problème de santé mentale.

De plus, ces jeunes ont besoin d'un accueil particulier, qu'on qualifie d'inconditionnel et empreint de tolérance. La philosophie des organismes, dont la vocation est d'accueillir ces jeunes, en est une de respect des différences et répète souvent l'importance de ne pas porter de jugement. Les jeunes le sentent et l'apprécient. En ce sens, il est souhaitable d'agir avec une ressource spécialisée. Car même s'ils étaient convoqués par Emploi-Québec dans le cadre d'une obligation, ces jeunes auraient tendance à ne pas se présenter, ce qui donnerait lieu à une pénalité financière et les maintiendrait dans les mêmes problématiques.

7.2 LA SATISFACTION DES JEUNES ET LEUR PERCEPTION SUR LES ACQUIS RÉALISÉS

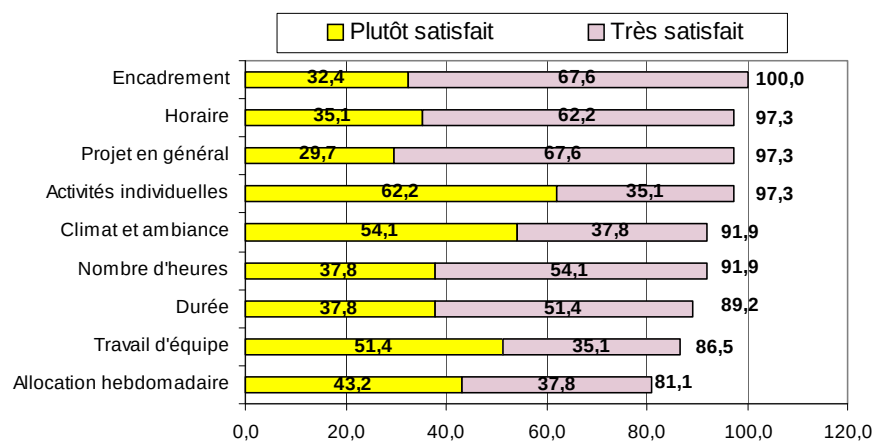
Cette section est alimentée à la fois par les entrevues réalisées auprès des participants et par les questionnaires qu'ils ont complétés. Parmi les jeunes qui ont terminé la phase intensive en mai 2003, 37 ont répondu à un questionnaire permettant de connaître leur satisfaction, de faire le bilan de cette phase du projet et de tracer un état de leur situation à cette étape de leur cheminement. Il s'agit en majorité de jeunes qui avaient mené à terme la phase intensive.

La réponse aux attentes et la satisfaction de l'intervention

Les participants considèrent que leur participation s'est déroulée tout à fait (16 sur 37) ou en partie (20 sur 37) comme ils s'y attendaient. Seulement, un participant a déclaré que sa participation ne s'était pas du tout passée comme il s'y attendait. Parmi les commentaires formulés par ceux qui ont déclaré que la participation ne s'était pas tout à fait passée comme ils s'y attendaient, plusieurs jeunes ont mentionné « *qu'il ne savait pas trop à quoi s'attendre* », d'autres *qu'ils croyaient que ce serait moins super*, bien que d'autres encore considéraient que *c'était toujours les mêmes activités et qu'ils étaient un groupe de cobayes* (jeune du premier groupe).

La grande majorité des participants interrogés (97 %) se sont dits très satisfaits (68 %) ou plutôt satisfaits (30 %) du projet en général. L'encadrement reçu durant la phase intensive du projet a fait l'unanimité (100 %), alors que l'horaire des activités (97 %) et les activités individuelles (97 %) constituent les autres éléments recueillant la plus grande faveur. Il est à noter que la satisfaction par rapport aux activités individuelles est moins marquée, puisque la proportion de participants très satisfaits est de 35 %. Une majorité de jeunes (92 %) se sont aussi déclarés très satisfaits (38 %) ou plutôt satisfaits (54 %) du climat et de l'ambiance qui régnait durant le projet, et autant (92 %), très satisfaits (54 %) ou plutôt satisfaits (38 %) du nombre d'heures d'activités.

Taux de satisfaction des participants ayant complété la phase intensive du projet



Ils sont aussi nombreux (87 %) à se dire satisfaits du travail en équipe, mais le niveau de la satisfaction semble moindre puisque que la proportion de participants se disant très satisfaits est de 35 %. Le taux de satisfaction envers la durée de la phase intensive du projet s'établit à 89 %, alors que celui envers l'allocation hebdomadaire est de 81 %. Il est important de préciser que l'opinion des jeunes ayant cessé leur participation, avant que ne soit terminée la phase intensive, pourrait être différente à ce sujet.

À savoir ce que les jeunes ont le plus aimé dans le projet, les commentaires sont des plus diversifiés. Plusieurs mentionnent la qualité des intervenants, leur support, certaines activités en particulier, le projet de groupe, de « découvrir mes côtés cachés », de retourner à l'école, de faire des stages.

Les intervenants sont compréhensifs, amusants et ils ne portent pas de jugement.

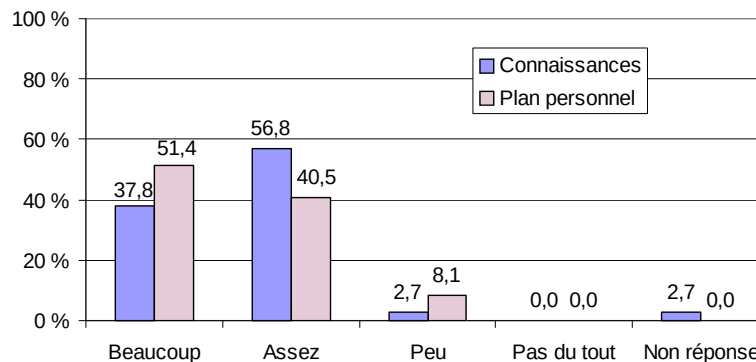
Plusieurs commentaires des participants sur ce qu'ils ont moins aimé rejoignent la participation et l'assiduité des jeunes : le manque de participation au sein du groupe, le fait que *beaucoup de personnes lâchent avant la fin du projet*, les

frictions occasionnées par les ateliers en groupe. D'autres soulèvent leur faible intérêt pour certaines activités (ex. : sur la connaissance de soi) qu'ils jugent inutiles. Quelques-uns mentionnent que leur principale difficulté consiste à se lever de bonne heure le matin.

Des améliorations sont suggérées par les jeunes, par exemple ajouter des activités, des sorties, plus d'activités concrètes, améliorer l'organisation pour le gros projet (projet commun), la dynamique de groupe, le travail de coordination en équipe, allonger la durée du projet, augmenter la rémunération, susciter davantage le maintien de la participation et enfin rattacher davantage les activités de connaissance de soi au niveau professionnel.

Plus de neuf participants sur dix pensent que leur participation au projet leur a permis d'améliorer beaucoup (38 %) ou assez (57 %) leurs connaissances des secteurs d'études, du marché du travail et des employeurs. Ils sont aussi nombreux à considérer que leur participation leur a permis de cheminer beaucoup (51 %) ou assez (41 %) sur le plan personnel.

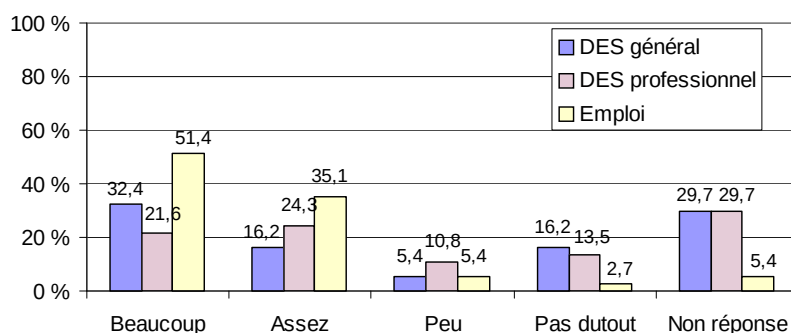
Effet perçu de la participation sur l'amélioration des connaissances et le cheminement personnel par les jeunes ayant complété la phase intensive



D'autre part, 95 % des participants interrogés estiment que le projet leur a permis d'acquérir certaines (76 %) ou plusieurs (19 %) nouvelles compétences en regard du travail.

Plus de quatre participants sur cinq (86 %) se sont dits davantage motivés à occuper un emploi (beaucoup (51 %), assez (35 %)), alors que se terminait la phase intensive du projet. Près de un sur deux (48 %) se sont dits plus motivés à obtenir un diplôme d'études secondaires général (beaucoup (32 %) ou assez (16 %)) et 46 %, un diplôme d'études secondaires professionnel (beaucoup (22 %) ou assez (24 %)). Il est à noter qu'un participant peut à la fois être plus motivé à obtenir un diplôme et à occuper un emploi.

Augmentation perçue de la motivation à obtenir un diplôme général ou professionnel au secondaire ou à obtenir un emploi à la fin de la participation



À la fin de la phase intensive du projet, 31 des 37 participants ont dit qu'ils savaient beaucoup plus (49 %) ou plus (35 %) ce qu'ils voulaient faire dans la vie du côté des études et de l'emploi, comparativement à l'année précédente.

D'autres aspects de leur vie se sont aussi améliorés, bien que le sondage ne permette pas de mesurer l'intensité de ces améliorations. Ainsi, une majorité de participants ont déclaré que leur vie en général s'était améliorée (86 %), de même que leurs chances de réaliser leurs ambitions (86 %). Quatre participants sur cinq (84 %) considèrent que leur capacité à gérer leurs affaires s'est améliorée, de même que leur capacité à exprimer leurs idées (84 %) et leur sens des responsabilités (81 %). Les participants perçoivent aussi des améliorations dans leurs conditions de logements (70 %), dans leurs relations avec les autres (62 %), dans leur capacité à travailler seul(e) (62 %) ou à travailler en équipe (59 %), dans leur situation financière (54 %). Pour tous ces aspects, la proportion de participants rapportant une amélioration excèdent de façon significative la proportion de ceux qui rapportent une détérioration de leur situation.

Modifications perçues de certains aspects de leur vie

	Mieux	Inchangé	Pire	Total
Vie en général	86,5	8,1	5,4	100
Réalisation des ambitions	86,1	11,1	2,8	100
Gestion de ses affaires	83,8	16,2	0,0	100
Exprimer ses idées	83,8	10,8	5,4	100
Sens des responsabilités	81,1	18,9	0,0	100
Conditions de logements	70,3	10,8	18,9	100
Travailler seul(e)	62,2	37,8	0,0	100
Relations avec les autres	62,2	32,4	5,4	100
Travailler en équipe	59,5	35,1	5,4	100
Situation financière	54,1	35,1	10,8	100

Pour plusieurs, les principaux effets se situent sur le plan personnel : *leadership, confiance en moi, stabilité, être moins impulsive, repris le goût de vivre, moins de craintes face à l'avenir, persévérance, me connaître un peu plus, l'organisation de mes affaires, patience, meilleure hygiène personnelle et confiance dans la réalisation de mes futurs projets.*

Les jeunes mentionnent que depuis qu'ils participent au projet, ils se sentent moins déprimés, que le fait de faire ce qu'ils aiment les a motivés. Le projet leur a permis de sortir de l'isolement, de faire quelque chose de leur vie, de les empêcher d'être déprimés et de retomber ainsi dans la drogue. Quelques-uns mentionnent qu'ils ont arrêté ou diminué leur consommation de drogue. Ils attribuent cela au fait que le projet les tient occupés et qu'ils se sentent ainsi plus motivés à arrêter. Ils mentionnent que cela leur donne davantage confiance en eux.

J'ai arrêté de consommer dans le jour....Ce n'est pas valorisant quand on est drogué d'avoir juste une partie de ses moyens ... le projet nous permet d'être à 100 % par rapport à nos capacités, et pas juste une partie de nos capacités à cause de la drogue ...

C'est au fur et à mesure qu'ils avancent dans le projet qu'ils finissent par se rendre compte par eux-mêmes de leurs qualités personnelles.

Elle m'a fait remarquer que j'avais une influence sur le groupe. C'est quelque chose que je ne connaissais pas et qu'elle m'a fait découvrir.

Le projet a également des répercussions à l'extérieur de l'organisme, des amitiés se sont créées : certains font des repas communautaires, d'autres cohabitent, les unes coiffent les autres. Plusieurs soulignent que le projet permet de développer le respect entre eux.

D'autres acquis se situent davantage sur le plan professionnel : *connaître mes talents de travail, meilleure connaissance des professions, effectuer un plan pour ce que je veux faire, nouvelles habitudes de travail (ponctualité), découvert mes talents artistiques, connaître des techniques de travail, comment faire mon CV, le travail d'équipe.*

Les jeunes parlent avec beaucoup d'enthousiasme de certaines expériences effectuées dans le cadre du projet : stages, participation à un symposium ou autre événement public, etc. Ils expliquent qu'avant le projet, ils ne faisaient rien, selon leur propre expression, alors que maintenant, ils sont motivés à faire quelque chose de leur vie. Ils ont *trouvé une place dans la vie*, comme le dit un d'entre eux.

Et à la question : *En quoi ces acquis peuvent-ils vous servir?* les jeunes considèrent, pour une part, que ces acquis leur seront utiles lorsqu'ils auront un emploi ou seront aux études, qu'ils les aideront à réussir dans la vie, à réaliser leur rêve, à trouver un emploi, à créer leur propre entreprise. Les autres reviennent sur le plan personnel et insistent sur la confiance en soi qu'ils ont acquise, mentionnent qu'ils ont une meilleure communication avec leur entourage, et pour un autre : *à ne pas me suicider*.

7.3 LES SITUATIONS DE VIE À LA FIN DE LA PHASE INTENSIVE

Un des objectifs du projet était d'amener les jeunes à s'insérer en emploi ou aux études. Mais au-delà de cet objectif ultime, plusieurs objectifs intermédiaires étaient visés, notamment *d'amener les jeunes à se définir un plan d'action vers l'autonomie* et *à prendre les moyens pour le réaliser* et de les *aider à vivre des expériences de vie positives*. Dans le cadre de l'évaluation du projet, les questions posées aux jeunes permettent de connaître leur situation à la fin de la phase intensive.

Le logement

Au moment de terminer la phase intensive du projet, 31 des 37 répondants (84 %) habitaient un appartement, alors que deux autres vivaient en chambre, un en famille d'accueil et trois autres dans d'autres types de logement. Sept participants (19 %) habitaient ces lieux depuis moins d'un mois, quinze (41 %) depuis un à cinq mois, dix autres (27 %) depuis 6 à 11 mois et cinq autres (14 %) depuis plus d'un an. Comparativement à leur situation avant leur participation, 57 % des participants ont rapporté une durée plus élevée d'habitation du même logement, alors que 22 % ont rapporté une durée plus faible et 22 %, une durée équivalente.

La consommation

Comparativement à leur consommation avant de participer au projet, 12 des 37 participants ayant complété la phase intensive (32 %) ont réduit leur fréquence hebdomadaire de consommation d'alcool, alors que 16 (43 %) n'ont apporté aucun changement et que 7 (19 %) l'ont augmenté (il y a 2 données manquantes).

D'autre part, 13 participants ont réduit la fréquence de leur consommation de marijuana et de haschisch (36 %), alors que 19 (53 %) ne l'ont pas modifiée et que 4 (11 %) l'ont augmentée. En ce qui a trait à la consommation de cocaïne, crack, free base, héroïne, 16 jeunes (47 %) l'ont diminué, alors que 15 autres (44 %) ne l'ont pas changée et que 3 (9 %) l'ont augmentée.

Il est à noter que durant leur participation à la phase intensive du projet, 8 de ces 37 jeunes ont consulté un médecin ou un autre professionnel concernant leur consommation d'alcool ou de drogues.

Leurs projets

Les répondants à ce questionnaire à la fin de la phase intensive disent être sur le point :

- ☞ de participer à un autre programme gouvernemental (12 jeunes sur 37);
- ☞ d'occuper un emploi rémunéré (8 jeunes sur 37);
- ☞ d'entamer des études (12 jeunes sur 37).

Il est à noter qu'un participant peut débiter une participation à un autre programme ou débiter un emploi, tout en débutant des études. D'autre part, la majorité des participants interrogés considèrent qu'ils sont mieux outillés pour obtenir un emploi qu'avant leur participation.

Plusieurs ont effectué des démarches pour se trouver un emploi, notamment l'envoi de CV (par la poste ou en personne), la consultation des journaux ou d'Internet.

Les choix professionnels des jeunes de la rue sont rarement conventionnels : professeur de planche à neige, guide de rafting, pompier, technicien de scène, travailleur de rue. Plusieurs parlent de partir en voyage avant de revenir pour se stabiliser.

S'ils ne trouvent pas d'emploi ou ne se retrouvent pas aux études, au cours des prochaines semaines, ils ont l'intention, pour la majorité de ceux qui ont répondu à cette question, de se chercher un emploi ou encore de voyager, de préparer un projet Jeunes volontaires ou participer à un autre programme, écrire; une jeune fille enceinte se prépare à l'arrivée de son bébé.

Les données suivantes, compilées par les agents de la sécurité du revenu à partir des fichiers du Ministère, présentent la situation des jeunes à la suite de la phase intensive (complétée ou non). Près d'un jeune sur trois (29 %) occupait un emploi, dont plusieurs sur des programmes du gouvernement fédéral comme *ex-squat*. Deux jeunes sur dix étaient aux études (20 %), dont plusieurs dans les locaux de l'organisme et 6 % en démarches pour régler des problèmes de santé. Le quart (25 %) étaient sans emploi, dont certains en recherche d'emploi. Enfin, pour 18 jeunes (21 %), il s'agit d'abandon ou encore l'organisme a mis fin à la participation.

Situation immédiatement après la phase intensive

	N	%
Obtention d'un emploi	25	28,7
(Durée participation complétée)	(10)	(11,5)
(Durée participation non complétée)	(15)	(17,2)
Retour aux études	17	19,5
Durée complétée sans emploi	22	25,3
Démarches pour régler problèmes de santé	5	5,7
Abandons objectifs non atteints	18	20,7
Total	87	100,0

Les jeunes de Solidarité jeunesse régulier³, pour leur part, sont en emploi dans une proportion semblable au terme de la phase intensive (29 % pour le projet Espoir et 30 % pour Sj régulier), tandis que 23 % étaient aux études (mesure prise entre dix et douze mois après la phase intensive) comparativement à 20 % pour les jeunes du projet Espoir (immédiatement après la phase intensive).

7.4 LA PARTICIPATION À DES MESURES ACTIVES

Selon les données sur les participants extraites des fichiers du Ministère pour connaître leur participation aux mesures à la suite du projet, on peut voir que 52 jeunes du projet Espoir (62 %) ont participé à des activités ou des mesures avec Emploi-Québec entre la fin de leur projet (phase intensive) et mai 2003, sur une possibilité de 84 jeunes (participants ayant mené à terme ou non leur participation et qui ont été retracés dans les fichiers). La période d'observation varie de 1 à 19 mois, pour une durée moyenne de 11 mois. Pour les jeunes ayant mené à terme leur participation au projet, le taux de participation cumulatif à une mesure active est de 68 %, tandis que ceux qui ont interrompu avant terme ont participé dans une proportion de 38 %.

En mai 2003, à la fin de la période d'observation, 35 % sont toujours en participation avec Emploi-Québec.

Ces 52 jeunes qui ont participé ont cumulé 1,6 participation par jeune pour un nombre total de participations de 81. La répartition de ces participations selon les mesures se retrouve au tableau suivant.

³ Résultats d'un sondage réalisé auprès de 1 141 jeunes ayant participé à Solidarité jeunesse entre novembre 2000 et avril 2001).

Participations aux mesures et activités selon le type de mesure ou activité

	Participations	
	N	%
Activité d'aide à l'emploi	17	21,0
Insertion sociale	16	19,8
Projets de préparation à l'emploi	16	19,8
Subvention salariale	12	14,8
Mesure de formation de la main-d'œuvre	9	11,1
Service d'aide à l'emploi	4	4,9
Fonds de lutte contre la pauvreté	3	3,7
Autre	4	4,9
Ensemble des participations	81	100,0

Les participations se répartissent surtout entre cinq mesures ou activités, soit dans l'ordre décroissant : activités d'aide à l'emploi, insertion sociale, projets de préparation à l'emploi (inclut Jeunes volontaires et entreprises d'insertion), subvention salariale d'insertion en emploi et mesure de formation de la main-d'œuvre.

Par comparaison, la moitié des jeunes de Solidarité jeunesse régulier (49 %) ont participé à une mesure ou une activité avec Emploi-Québec. Les jeunes de Solidarité jeunesse⁴ ont davantage de participations aux activités d'aide à l'emploi (29 % contre 21 %), aux services d'aide à l'emploi (11 % contre 5 %) et à la mesure de formation (28 % contre 11 %). Ils se retrouvent moins souvent à la mesure Insertion sociale, Projets de préparation à l'emploi et subvention salariale, comparativement aux jeunes du projet Espoir. Il est à noter que la période d'observation est plus courte pour les jeunes du projet Espoir (11 mois contre 14 mois).

7.5 LA PRÉSENCE À L'ASSISTANCE-EMPLOI À LA SUITE DE LA PARTICIPATION

En mai 2003, toujours pour une durée d'observation qui varie de 1 à 19 mois avec une durée moyenne de 11 mois, 57 % des jeunes ayant terminé leur participation au projet étaient prestataires de l'assistance-emploi. Parmi les jeunes ayant interrompu avant terme, cette proportion est de 67 % et pour les autres, elle se situe à 56 %.

Lorsqu'on examine le pourcentage du temps de présence à l'assistance-emploi entre la fin de la phase intensive et mai 2003, on constate que le quart des jeunes ont été présents 100 % du temps, le quart également ont été présents entre 61 % et 99 % du temps, un peu moins du tiers (31 %) entre 21 % et 60 %, 6 % ont été

⁴ Résultats pour l'ensemble des jeunes de Sj ayant participé entre le 1^{er} avril 2001 et le 31 mars 2002 (5 223 jeunes), pour une durée d'observation de 14 mois en moyenne.

présents entre 1 % et 20 % du temps et plus d'un jeune sur dix n'a eu aucune présence après le projet.

Pourcentage du temps passé à l'assistance-emploi entre la fin de la phase intensive et mai 2003

Pourcentage du temps de présence à l'assistance-emploi	N	%
0 %	10	11,9
Entre 1% et 20 %	5	5,9
Entre 21 % et 60 %	25	29,8
Entre 61 % et 99 %	21	25,0
100 %	21	25,0
Inconnu	2	2,4
Total	84	100,0

CHAPITRE 8 DISCUSSION AUTOUR DES CONSTATS

Le point qui suit fait ressortir, à partir des propos recueillis et des analyses, les éléments qui apparaissent comme autant de facteurs de succès ou, à l'inverse, comme des éléments plus faibles du projet ou à améliorer.

- **Il apparaît important de rejoindre les jeunes là où ils sont et d'intervenir au moment où ils sont prêts**

Les jeunes qui ont participé au projet fréquentaient l'organisme offrant le projet, souvent depuis plusieurs années. C'est un organisme où ils se sentent à l'aise, ne se sentent pas jugés, ce qui semble être très important pour eux. Que le projet pilote soit offert par des organismes offrant déjà une gamme de services aux jeunes de la rue s'est avéré un choix intéressant, malgré certains problèmes d'arrimage administratif avec le CLE, qui ont semblé se résorber, ou du moins diminuer, avec le temps. Bien qu'ils seraient vraisemblablement admissibles, plusieurs de ces jeunes ne font pas appel à l'assistance-emploi pour diverses raisons. D'autres, recevant des prestations d'assistance-emploi, ne fréquentent pas les services offerts par Emploi-Québec. Une des seules façons de les rejoindre est donc d'intervenir dans les lieux où ils ont l'habitude d'aller et où ils ont développé une relation de confiance avec les intervenants. On avait d'ailleurs mis en place ce projet afin d'intervenir auprès de jeunes qu'on rejoignait peu avec Solidarité jeunesse et les autres programmes d'emploi du Ministère.

Par ailleurs, plusieurs études ont démontré que la motivation du jeune à s'engager sérieusement dans une démarche personnelle ou dans un projet est déterminante, sinon l'intervention n'atteint pas les objectifs d'une participation constructive (Boily, 2001). La participation découle d'abord de la volonté et de l'intérêt du jeune à obtenir de l'aide, même si parfois cela prend un degré élevé de désespoir avant qu'il réagisse.

Un projet comme la projet Espoir ne peut vraisemblablement être adéquat et pertinent pour l'ensemble des jeunes de la rue. On a pu constater que les critères de recrutement se sont précisés au cours des premiers groupes, afin de faire le meilleur arrimage possible entre les besoins des jeunes et l'intervention offerte. On visait à rejoindre les jeunes qui, d'une part, se montraient intéressés, se disaient « rendus là dans leur vie » et, en parallèle, ceux pour lesquels on croyait que l'intervention serait la plus efficace, à partir de certains éléments du profil du jeune et de sa motivation. Il apparaît important dans ce genre de projet de se donner des critères et des processus de sélection afin de recruter les jeunes que l'on vise. Les motifs à la base de la participation sont importants à scruter.

En ce qui a trait au maintien en participation, il est certain qu'une sélection judicieuse des participants peut avoir un effet. Toutefois, cette motivation repose autant sur l'attrait pour la ressource, le mode d'intervention que le contexte dans son ensemble (Boily, 2001).

Qui sont les jeunes participants?

Les jeunes de la rue se distinguent, à certains égards, des jeunes de Solidarité jeunesse régulier. Certains problèmes semblent être plus présents ou en plus grand nombre : instabilité de logement, comportements délinquants, problèmes avec la justice, problèmes de consommation de drogues, problèmes de santé (plusieurs prennent des antidépresseurs) et plusieurs ne font pas appel à la Sécurité du revenu avant de participer au projet, même s'ils ont des revenus très précaires et très irréguliers. Une proportion importante des participants proviennent de familles ou de centres d'accueil, selon les intervenants. La prostitution est une pratique pour plusieurs jeunes. Le projet pilote avait été mis en place pour répondre aux besoins particuliers de ces jeunes. Les résultats de la présente étude confirment que leur profil distinct appelle une intervention particulière par des organismes spécialisés.

Par ailleurs, les quelques jeunes de 17 ans qui participent peuvent exceptionnellement bénéficier d'un support financier durant la phase intensive; l'organisme doit les prendre en charge financièrement durant la période entre la fin de la participation intensive et leur majorité. Les intervenants jugent important pour ce groupe de prévenir l'enracinement de comportements nocifs liés à la réalité de la rue.

Une intervention qui s'est définie et ajustée en cours de route

Les interventions auprès du jeune oublient souvent qu'il est aussi un acteur de sa vie et à ce titre, la rue lui a permis de développer des compétences dont il faut tenir compte pour parvenir non plus simplement à le normaliser, mais à l'intégrer socialement. À cet égard, l'intervention pourrait être envisagée non pas comme une manière de faire **pour** les jeunes de la rue, mais **avec** eux (Bellot, 1999).

Pour le projet pilote, il est difficile de savoir si l'intervention a été réalisée comme prévu, compte tenu qu'elle était assez peu précisée au départ. On a constaté cependant que tout au long du projet, des changements, des ajustements ont été apportés et que tous ces changements ont été jugés comme autant de bonifications de l'intervention. On peut penser, par exemple, à l'ajout d'un thème avant le démarrage du groupe dans une région (ex. : l'environnement, l'art), aux activités modulées selon le profil du groupe, à la collaboration avec la Sécurité du revenu et avec Emploi-Québec, aux contributions des autres services de l'organisme, au développement de liens avec des entreprises ou organismes offrant des possibilités

de stages. On s'est graduellement approprié le projet pour lui donner un contenu unique, dans la continuité des autres interventions en place et en lien avec la philosophie de l'organisme.

On se retrouve donc, après deux ans, avec des offres de services plus définies, qui ont été raffinées pour mieux répondre aux besoins des jeunes sélectionnés. On sait mieux ce qui convient aux jeunes et ce qui convient moins. On a précisé les responsabilités entre intervenants, le nombre d'intervenants souhaitable, les termes du contrat, écrit ou non, avec le jeune et l'importance du respect de ce contrat. Les jeunes se sont en effet bien inscrits dans un processus de responsabilisation assorti de réductions financières pour non observation des règles, jugeant que ces règles étaient appliquées avec équité et qu'ils pouvaient faire valoir leur point de vue (ex. : motifs valables pour absences). On a également précisé à quel rythme on veut démarrer des groupes.

Le projet fonctionne sur la base de groupes fermés, qui permet l'instauration d'une dynamique de groupe et la réalisation d'un projet commun. Cette intervention qui intègre systématiquement un projet commun mériterait d'être scrutée plus en profondeur pour en évaluer les impacts sur les jeunes. À première vue, elle comporte plusieurs aspects positifs sur le plan des acquis que les jeunes y font. Les jeunes disent y avoir appris beaucoup, notamment le respect des autres, une meilleure connaissance de soi. Les intervenants, quoiqu'ils jugent la mise en place d'un tel projet exigeante et parfois difficile à gérer, mentionnent vouloir conserver cette approche parce qu'elle permet d'aborder des éléments que ni les rencontres individuelles ni les ateliers en groupe ne permettent.

Selon Vidalenc, à travers les groupes se créent des « terrains communs ». Les activités de groupe permettent à l'individu de vivre de nouvelles expériences et donc, de progresser dans ses capacités d'autonomie. L'individu devient autonome à travers des relations et des échanges qui renforcent sa propre valeur (Vidalenc, 2002).

Par ailleurs, on ne saurait trop insister sur l'importance de conserver l'approche très personnalisée actuellement offerte, jugée par l'ensemble des acteurs comme un incontournable et qui s'est avéré un facteur de succès de ces projets. Le fait de donner aux jeunes un revenu stable est un aspect plutôt intéressant du projet, une réussite en soi, car ces jeunes sont extrêmement démunis. On peut ainsi les aider, non seulement à stabiliser leur logement et améliorer leurs conditions de vie, mais en arriver à ce qu'ils se donnent des objectifs, des projets de vie

On peut ressortir de l'expérience certains paramètres de cette intervention qui, sans être exhaustifs, illustrent la philosophie d'intervention adoptée :

- ☞ le respect du jeune, l'importance de ne pas le juger et de respecter son rythme de cheminement;
- ☞ une approche d'intervention qui considère l'ensemble des dimensions de la personne et qui intègre le jeune à la recherche de solutions;
- ☞ l'importance de faire respecter les règles fixées au départ entre l'organisme et le jeune;
- ☞ la souplesse du projet pour donner l'espace à la résolution de certains problèmes personnels.

- **L'importance des objectifs professionnels dans l'ensemble de l'intervention**

Un questionnement a été soulevé par des intervenants du Ministère d'une des deux régions sur la place que doit occuper dans l'intervention l'objectif de l'insertion professionnelle, certains jugeant que cet objectif n'était pas suffisamment mis de l'avant. Rappelons que ce projet pilote se situait dans le cadre de Solidarité jeunesse, qui vise principalement le retour aux études et l'insertion en emploi, même si cela doit se passer préalablement ou en parallèle par la résolution de problèmes personnels. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des jeunes de la rue en raison des problématiques plus sévères qu'ils présentent et qui nécessitent une intervention sur tous les aspects de leur vie. Pour la suite des projets avec les jeunes de la rue, il y aurait lieu d'assurer une vision commune entre les organismes et le Ministère en ce qui a trait aux objectifs.

- **Les intervenants comme porteurs de succès**

La recherche menée par le Conseil de la santé et du bien-être confirme que les approches souhaitées par les jeunes sont celles où l'élaboration d'un projet de vie est faite par le jeune lui-même, avec la collaboration d'un intervenant, dont le rôle consiste à l'aider à demeurer réaliste dans les objectifs à atteindre et à lui fournir le soutien et les outils nécessaires pour leur réalisation. Pour favoriser la participation sociale des jeunes, l'intervention sociale devrait s'inscrire dans un processus d'accompagnement qui commande davantage chez les intervenants, des qualités de collaborateur, de mentor et d'animateur que de simples conseillers et gestionnaires de dossier (*case manager*) (Boily, 2001). L'intervenant doit faire prendre conscience à l'individu de ses capacités à agir sur lui-même, par lui-même et auprès des autres. Il ne s'agit pas d'imposer un projet au jeune, cela l'empêcherait d'en avoir un personnel (Vidalenc, 2001).

De façon générale, les personnes des réseaux de la Sécurité du revenu et d'Emploi-Québec rencontrées mentionnent que les intervenants des organismes contribuent beaucoup au succès du projet. Toutes les personnes consultées mentionnent que pour intervenir auprès de ces jeunes, il est essentiel d'avoir un organisme spécialisé, habitué d'intervenir auprès d'eux, avec des intervenants qui

ont de l'expérience avec les jeunes de la rue. On remarque qu'un des deux organismes a moins tenu compte de ce critère pour l'embauche de son personnel, et on note aussi que cet organisme a connu un taux de roulement de personnel sur le projet plus élevé, de même qu'un taux d'abandon des jeunes plus élevé.

Les jeunes de notre étude semblent accorder de l'importance à l'approche humaine, chaleureuse, compréhensive qu'ils disent retrouver et à travers laquelle ils ne se sentent pas jugés. Ils ont apprécié que les intervenants aient de l'humour et qu'ils aient des vécus semblables aux leurs. Pour certains, il semble important d'avoir une relation plus soutenue avec un seul intervenant à qui ils vont se confier, tandis que d'autres disent qu'ils n'ont pas d'intervenant « à eux », que les intervenants sont tous « corrects » et qu'ils ne sentent pas le besoin d'en avoir un en particulier.

- **La durée de l'intervention jugée suffisante pour certains mais trop courte pour d'autres**

Comme le souligne un intervenant : *qu'est-ce que six mois quand on vit dans la rue depuis deux, trois ou quatre ans?* Le temps que prendront les jeunes, par exemple, pour améliorer leur estime de soi, stabiliser leurs conditions de logement, résoudre des problèmes avec la justice (certains doivent terminer des peines d'emprisonnement ou faire leurs travaux communautaires) ou encore sur le plan de la santé sont des éléments indissociables dans la réussite de leur projet de vie. Il est difficile d'en estimer le temps, surtout que les jeunes n'ont pas toujours un cheminement linéaire. Tout changement est accompagné d'insécurité.

D'abord acquérir la confiance qui mène à l'autonomie. D'un point de vue de la capacité d'action et d'intégration des repères, l'autonomie est la capacité de repérer un problème (d'en être conscient) puis de le comprendre et de savoir le résoudre soit par ses propres capacités, soit en sachant comment et/ou qui peut le résoudre ou aider à sa résolution. L'autonomie est un processus plus qu'un état, elle n'est jamais définitivement acquise (Vidalenc, 2001).

La durée prévue de six mois apparaît comme pouvant permettre à certains jeunes de concrétiser ce changement de vie souhaité et de s'engager dans un projet qu'ils auront choisi, tandis que pour d'autres, elle est l'amorce d'un changement à venir, une disposition qui se crée accompagnée d'une meilleure connaissance de soi-même et non le changement lui-même, à peine visible pour l'instant.

Il est important de mentionner que près d'un jeune sur huit avait 17 ans au début du projet. Ceux-ci ne sont pas toujours prêts à quitter la rue, selon les intervenants, et le cheminement peut prendre plus de temps. On insiste sur l'importance de leur offrir tout de même le projet, afin de prévenir que les dommages associés à la vie dans la rue ne prennent de l'ampleur.

- **Des effets encourageants qui se situent sur plusieurs plans**

Avant de parler d'effets ou de succès, on doit se questionner sur la définition d'un succès ou de l'efficacité. Qu'est-ce qu'un succès dans ce genre de projet? Comme l'indique la littérature, le degré d'efficacité d'un programme d'emploi jeunesse dépend au plus haut point des mesures de succès qui sont choisies par les analystes. Ainsi, les programmes peuvent être jugés fructueux par certains et seront considérés comme infructueux par d'autres. De plus, et c'est le cas ici, les programmes à petite échelle qui veulent répondre aux besoins particuliers de certaines personnes ne se prêtent pas à une évaluation standard, compte tenu notamment du petit nombre de participants. Le passage souhaité de la rue à l'emploi stable ne s'opère pas nécessairement et dans la période visée par l'évaluation. Il faut donc être en mesure d'évaluer les acquis intermédiaires et ce qui peut faire en sorte de mener un jour le jeune au « succès » attendu.

Compte tenu du profil des jeunes visés par le projet pilote, les objectifs de résolution de problèmes psychosociaux et de recherche d'autonomie ont pris une place importante dès le départ dans la définition des projets et des résultats à atteindre. On parlait ici de permettre aux jeunes de *vivre des expériences de vie positives, d'éviter aux jeunes le passage de la rue à l'itinérance*, etc.

Selon les intervenants, les effets du projet sur les jeunes se situent à plusieurs niveaux. Un des effets importants pour les participants est d'être sorti de la rue. Selon une des études sur les jeunes de la rue, sortir de la rue est un processus, une évolution. Cela signifie le passage vers d'autres conditions de vie et peut aussi signifier la résolution de difficultés avant de se bâtir un projet (Bellot, 2003).

Quoique les effets se situent à la fois sur le plan personnel et professionnel, plusieurs intervenants soulignent que les acquis des jeunes par rapport au projet se situent davantage au niveau personnel. On mentionne des acquis qui touchent, notamment, la stabilisation du logement, la résolution de problèmes personnels (santé, justice, hygiène, etc.). Le projet a donné aussi l'occasion aux jeunes de reprendre graduellement certaines habitudes qu'ils avaient perdues, comme se lever le matin, la ponctualité, le travail d'équipe, etc.

Plus de quatre participants sur cinq se sont dits davantage motivés à occuper un emploi. Plusieurs jeunes ont précisé des choix de carrière. Certains ont effectué des démarches pour se trouver un emploi, notamment l'envoi de CV (par la poste ou en personne), la consultation des journaux ou d'Internet. D'autres sont en stage ou en emploi et plusieurs ont participé à une mesure d'Emploi-Québec.

Le fait d'offrir la possibilité de pouvoir terminer leur secondaire général sur place dans les organismes est un point très positif en permettant d'assurer un accompagnement intensif.

- **Une continuité et un partenariat dans l'accompagnement qui s'impose, mais parfois difficile à réaliser**

En ce qui a trait au suivi après la phase intensive de six mois, il apparaît très important de prévoir, si nécessaire, un suivi psychosocial combiné à un suivi professionnel. La fréquence et l'intensité du suivi varient selon les besoins et semblent plus soutenues pour un des deux organismes. Il ressort que les intervenants n'ont pas toute la disponibilité requise pour effectuer le suivi dont les jeunes auraient besoin. Certains ont encore besoin de rencontres individuelles et l'entrevue doit souvent avoir lieu au moment où le besoin se présente et non pas dans un contexte planifié. On déplore le manque de ressources ou d'accessibilité aux ressources pour de l'aide psychologique, notamment lorsque le jeune est en état de crise, mais aussi pour des suivis psychologiques.

De nombreux jeunes continuent de fréquenter l'organisme régulièrement après la phase intensive du projet, ce qui facilite le suivi. Pour les jeunes qui quittent l'organisme, le responsable du suivi souligne qu'il est plus difficile de garder le contact en raison, notamment, du fait que plusieurs des jeunes déménagent fréquemment, d'autres n'ont pas de téléphone.

Les jeunes rencontrés étaient pour la plupart en cours de participation intensive, on n'a donc pas leur point de vue sur la qualité du suivi. Tous disent souhaiter que les intervenants continuent de s'intéresser à eux et de les soutenir en cas de besoin. Connaissant bien l'organisme d'accueil, ils savent qu'ils peuvent y revenir s'ils le souhaitent et plusieurs mentionnent qu'ils comptent y revenir.

Le fait que l'organisme offre déjà un ensemble de services aux jeunes de la rue est un avantage pour les jeunes du projet, qui peuvent en bénéficier (école, avocat, conseiller en orientation, cafétéria, ateliers d'art, de musique, etc.). Les liens entre l'organisme et le CLE (SR et E.-Q.) sont jugés harmonieux de part et d'autre et semblent assurer une continuité dans l'intervention. Un organisme mentionne une collaboration exceptionnelle avec un CLSC, mais on déplore tout de même, en général, le manque de ressources psychosociales dont plusieurs jeunes auraient besoin. Plus de stages en milieu de travail seraient également souhaités.

Il est par ailleurs difficile de juger de la continuité d'intervention. On sait que plusieurs jeunes ont participé après leur passage à l'organisme, à une activité ou une mesure d'Emploi-Québec. Les relations entre les intervenants du CLE, à la fois SR et E.-Q., et ceux de l'organisme se sont poursuivies tout le long du projet (et dans un cas, ces liens étaient plus faibles au départ) et la collaboration semble faciliter la transition entre les différents programmes pour les jeunes et l'accès à ces programmes.

Les intervenants des organismes ont aussi mentionné que le projet a permis à l'organisme de renforcer des partenariats existants. De nouvelles collaborations ont vu le jour, notamment avec des entreprises privées, des entreprises d'insertion, des entreprises coopératives. Si on ne peut, en ce moment, en évaluer les effets sur les jeunes, on peut tout de même constater qu'il s'agit d'un effet intéressant pour l'organisme dans l'ensemble des activités avec les jeunes qu'il accueille.

CHAPITRE 9 CONCLUSION

Les objectifs de cette évaluation étaient de trois ordres : 1) évaluer la mise en oeuvre des projets en fonction des objectifs qu'ils visent, 2) décrire le profil des jeunes et leur point de vue sur l'intervention, 3) cerner quelques effets du projet, principalement des effets intermédiaires.

On visait donc, ultimement, à cerner d'une part la meilleure intervention à leur offrir mais aussi la pertinence, pour le Ministère d'offrir des projets spécifiques aux jeunes de la rue.

Les enseignements que l'on peut tirer de ce projet pilote auprès des jeunes de la rue sont multiples. En ce qui a trait à l'organisation du projet, on constate que des organisations un peu moins habituées à travailler ensemble ont su développer des façons de faire originales et en collaboration.

Sur le plan de l'intervention, de nombreux ajustements ont été faits et certains restent encore à faire, mais globalement on a raffiné les processus de recrutement pour essayer de rejoindre les jeunes à qui correspondait le plus l'offre de services, on a raffiné cette offre et on a réussi à maintenir, dans le cadre des activités, le projet de groupe qui apparaît comme l'aspect le plus fort de l'intervention.

Quant aux effets sur les jeunes, ils sont nombreux et ils ont été analysés tout au long de ce rapport. Les jeunes font des acquis à la fois sur le plan personnel et le plan professionnel. Cette évaluation s'est surtout attardée à décrire les projets et leur fonctionnement, afin de mieux les comprendre et les ajuster au besoin. Les résultats ont d'ailleurs été réinvestis au fur et à mesure, dans une optique d'évaluation formative. Les effets mesurés sont des effets à court terme et ne permettent pas de saisir l'ensemble du cheminement et les effets à plus long terme. De plus, certains effets sont difficilement mesurables dans ce genre de recherche, ou ne seront visibles qu'à plus long terme.

Par ailleurs, dans les suites de l'évaluation, pour permettre de mesurer des effets à long terme, il serait intéressant de réaliser des trajectoires de vie de certains de ces jeunes, ce qui permettrait de saisir toutes les composantes de leur cheminement et comment un projet de ce type s'inscrit dans ce cheminement. Cela permettrait également de connaître le rôle qu'ont pu jouer les réseaux personnels et institutionnels dans la vie du jeune, par exemple les Centres jeunesse, les organismes de santé, d'aide psychosociale, scolaires. On serait à même d'identifier des facteurs déterminants de leur insertion sociale et professionnelle et de mieux comprendre et agir sur les risques de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

ANNEXE

- QUELQUES PROGRAMMES AUPRÈS DES JEUNES DE LA RUE
AYANT FAIT L'OBJET DE RECHERCHES
- DES CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION PAR MÉTHODES
QUALITATIVES DES PROJETS QUI S'ADRESSENT AUX JEUNES

A) QUELQUES PROGRAMMES AUPRÈS DES JEUNES DE LA RUE AYANT FAIT L'OBJET DE RECHERCHES

1. Blade Runners et Café Picasso (Currie et al, 2001)

Deux études ont été menées par la Société de recherche sociale appliquée sur deux programmes d'emploi en milieu de travail de la Colombie-Britannique s'adressant aux jeunes en difficulté : Blade Runners et Café Picasso. Le premier offre des emplois dans le domaine de la construction et le second dans le domaine de la restauration et l'hôtellerie avec, dans les deux cas, un accompagnement personnalisé et soutenu.

Les chercheurs ont procédé par études de cas. Pour Blade Runners, ils concluent que celui-ci offre une importante seconde chance à des jeunes défavorisés, soigneusement choisis. Selon les participants et les intervenants, les coordonnateurs des programmes établissent des liens personnels porteurs de confiance et de sens avec les participants. Ces relations étaient précieuses aux préposés autant qu'aux jeunes. Un tel mentorat intensif paraît être la clé du programme. Les chercheurs ont eu l'impression que nombre de participants s'étaient engagés dans la voie menant à l'emploi rémunéré et stable. Dans le cas du Café Picasso, le mentorat était moins intensif et le roulement de personnel plus important lors de la période d'observation que dans l'autre projet. Il a été difficile pour les auteurs de tirer des conclusions par rapport aux objectifs qu'ils visaient.

En général, l'activité de mentorat est d'un grand intérêt pour les jeunes de la rue qui, dans bien des cas, ont grandi sans les bienfaits d'un soutien familial que l'on juge essentiel au développement de l'être humain. Les contacts débordent habituellement les cadres du programme et se maintiennent après le placement, afin de diminuer les risques que les jeunes retournent à la rue, notamment lorsqu'ils reçoivent leur chèque de paie. Toutefois, il importe de reconnaître les limites des relations de mentorat dans les programmes observés, et dans certains cas, les coordonnateurs doivent aiguiller les participants vers des professionnels (services de désintoxication, consultation psychologique, rattrapage scolaire). Ces interventions sont nécessaires si on veut surmonter les obstacles à l'emploi, les problèmes d'alcool et de drogue étant l'entrave la plus fréquente que l'on pouvait observer chez les participants, selon les auteurs, tandis que d'autres devaient apprendre à mieux lire et écrire pour se rendre employables.

Pour exercer un attrait sur les jeunes qui sont prêts à faire un retour à la société, un programme d'emploi doit bien faire valoir son lien avec de bons emplois et pouvoir s'attaquer aux obstacles multiples auxquels se heurtent les jeunes de la rue. L'attrait réside en partie dans la possibilité d'obtenir des certificats et autres titres reconnus, qui les aideront à obtenir des emplois plus rémunérateurs. Enfin, les auteurs indiquent l'importance de jauger en toute précision la préparation nécessaire des candidats au passage de la rue à l'emploi stable. Une démarche rigoureuse de sélection est importante. Par ailleurs, on insiste aussi sur l'importance du leadership pour le succès d'un organisme.

2. Fresh Start

À Baltimore, le programme **Fresh Start** donne une formation pratique en milieu maritime à des jeunes très à risque de 16 à 20 ans. Il s'agit d'un programme de neuf mois qui prévoit une formation appliquée en construction et en réparation de bateaux et de moteurs. Les participants peuvent aussi se former à la charpenterie navale, travailler dans un port de plaisance et faire partie de l'équipage de navires. Les deux derniers mois, le programme soutient le passage des participants à des stages et à des emplois. Il a reçu plusieurs prix d'excellence. Il a fait valoir un seul résultat comme preuve de son succès, à savoir le fait que près de la moitié (46 %) de ses diplômés poursuivent leurs études. Les études n'abordent pas toutefois le taux d'achèvement du programme et le taux de poursuite éventuelle des études si le programme n'avait pas existé.

B) DES CRITÈRES POUR L'ÉVALUATION PAR MÉTHODES QUALITATIVES DES PROJETS QUI S'ADRESSENT AUX JEUNES

Issu d'un groupe de travail formé de spécialistes de la jeunesse (praticiens, chercheurs, employeurs, décideurs, etc.), qui ont été réunis par la U.S. National Youth Employment Coalition, PEPNet (Promising and Effective Practices Network) a vu le jour en 1996. La *National Youth Employment Coalition* (NYEC), réseau de plus de 150 organismes d'emploi et de développement de la jeunesse, vise à constater et à promouvoir l'efficacité des programmes jeunesse. Il a adopté dans son activité trois grandes stratégies consistant à améliorer les programmes et les capacités, à éclairer la politique publique et à accroître le soutien de programmes jeunesse efficaces.

Le PEPNet a établi des « critères d'une pratique efficace », utilisés par des évaluateurs dans le cadre des évaluations qualitatives des programmes jeunesse. Le réseau reconnaît tous les ans l'excellence de certains programmes dans l'application de ces critères, qui visent cinq grands domaines :

Finalité et activités

- L'initiative a un mandat clair et cohérent.
- Il y a un lien logique entre les activités découlant de ce mandat et les jeunes visés par l'initiative.
- Le mandat détermine la structure des activités de l'initiative.
- Organisation et gestion.
- Assurer la permanence et maintenir les compétences des dirigeants et du personnel.
- Tenir compte du perfectionnement professionnel comme stratégie de gestion.
- Multiplier les ressources par les collaborations et les partenariats.
- Cultiver une stratégie d'amélioration continue.
- Mobiliser des fonds diversifiés.

Développement de la jeunesse

- Entretenir les liens entre les jeunes et des aidants d'âge adulte.
- Faire participer la famille et les pairs aux activités organisées.
- Nourrir de grandes attentes à l'égard des jeunes et du personnel.
- Développer le sens des responsabilités et du leadership chez les jeunes.
- Exercer des activités personnalisées qui conviennent à l'âge et au stade du cheminement des gens.
- Adopter une démarche holistique et fournir les services de soutien nécessaires.
- Cultiver l'esprit de corps et d'appartenance.
- Cultiver l'identité et la conscience de soi.

Avancement professionnel

- Favoriser la connaissance et l'examen des possibilités de carrière.
- Mettre l'orientation professionnelle et la planification de carrière au coeur de tout le déroulement du programme.
- Donner des possibilités d'apprentissage en milieu de travail.
- Donner des possibilités d'apprentissage par l'expérience.
- Veiller à ce que les employeurs prennent une part active à ce qui se fait.
- Mettre l'accent sur le lien entre le travail et l'apprentissage.
- Mesurer et évaluer les compétences acquises.
- Assurer une préparation scolaire stimulante.
- Prévoir des activités de suivi après placement.

Constatation du succès

- Établir des résultats intermédiaires et finaux et des indicateurs se prêtant à une mesure.
- Recueillir et mettre à jour des données.
- Mettre les données au service des décisions de gestion.
- Mettre les données au service de l'évaluation de l'avancement et de l'efficacité du programme.
- Partager l'information avec les intervenants et le milieu.

BIBLIOGRAPHIE

Bellot, Céline, *Les jeunes en situation de rue : disparition ou retour des enjeux de classe ?* article à paraître, 2002.

Bellot, Céline, *Les enjeux de l'intervention à l'endroit des jeunes de la rue de Montréal*, Communication présentée au Colloque dixième anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant, organisée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, novembre 1999.

Boily, Claire, *Regard des jeunes sur les services qui leur sont destinés : des pratiques à réviser*, Rapport, Conseil de la santé et du bien-être, mai 2001.

Currie, Sheila, Kelly Foley, Saul Schwartz, Musu Taylor Lewis, *Blade Runners et Café Picasso : Évaluation par études de cas de deux programmes de formation des jeunes défavorisés en milieu de travail*, Société de recherche sociale appliquée, 2001.

Fournier, Louise et Céline Mercier, *Sans domicile fixe. Au-delà du stéréotype*, ed Méridien, 1996.

Vidalenc, Richard, *La confiance et le contrat : éléments de processus de lutte contre l'exclusion*. L'Harmattan, 2001.

« Fournier, Louise, Isabelle Laurin, Jean Toupin, Julie Gaudreau, Katherine Frohlich, « Les adolescents », Chapitre 13, dans *Sans domicile fixe. Au-delà des stéréotypes*, Méridien, 2001.